

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

DEVANT: Mme JOHANNE GÉLINAS, commissaire
M. RENÉ BEAUDET, analyste
M. JACQUES TALBOT, analyste
Mme MARTINE TOUSIGNANT, secrétaire
M. ANDRÉ POIRIER, agent d'information

PROJET DE STATION FERROVIAIRE

A LA HAUTEUR DE

L'AUTOROUTE 640 A DEUX-MONTAGNES

RENCONTRE AVEC:

**Société d'écologie et d'horticulture de
Deux-Montagnes
Mme Jeannine L. Cadotte**

M. Richard Lemire

Re-Sources Deux-Montagnes

M. Serge Boucher

M. Roger Lemoine

**Séance tenue le 29 mars 1995, 19 h
Centre communautaire
200, rue Henri-Dunant
Deux-Montagnes**

L
i
s
e

M
a
i
s
o
n
n
e
u
v
e

LISTE DES REQUÉRANTS

SOCIÉTÉ D'ÉCOLOGIE ET D'HORTICULTURE DE DEUX-
MONTAGNES
MME JEANNINE L. CADOTTE

M. RICHARD LEMIRE

RE-SOURCES DEUX-MONTAGNES
M. SERGE BOUCHER
M. ROGER LEMOINE

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

2 Si vous voulez bien, on va commencer sans plus
3 tarder. Alors, permettez-moi tout d'abord de me
4 présenter, mon nom est Johanne Gélinas. Je suis
5 commissaire au Bureau d'audiences publiques sur
6 l'environnement et j'ai été mandatée par le
7 président du Bureau, monsieur Bertrand Tétreault,
8 pour tenter de mener à terme cette médiation.

9
10 Les personnes qui m'accompagnent sont, à ma
11 gauche, Jacques Talbot, qui sera analyste sur ce
12 dossier et nous bénéficions de la participation
13 pour une certaine période de temps de monsieur
14 René Beaudet, qui est à ma droite, qui est
15 ingénieur forestier. Il y a madame Martine
16 Tousignant, derrière, qui agit à titre de
17 secrétaire de la Commission. C'est la personne à
18 qui vous vous adressez pour avoir toute
19 information ou toute demande de document
20 relativement au projet. Derrière, vous avez
21 également monsieur André Poirier qui est l'agent
22 d'information sur le dossier, que vous avez peut-
23 être déjà eu l'occasion de rencontrer à la
24 période d'information. Et madame Lise
25 Maisonneuve, qui me fait face et qui agit à titre
26 de sténotypiste.

27

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 Je vais tout de suite vous mettre à l'aise en
2 vous expliquant le pourquoi de la prise en
3 sténotypie de cette première rencontre. Compte
4 tenu que je vais procéder à l'explication de la
5 procédure de médiation, je vais vous présenter le
6 mandat, et que vous allez être appelés à nous
7 présenter les motifs de vos requêtes respectives,
8 et que nous sommes, je dirais, à huis clos,
9 malgré le caractère public de la rencontre et de
10 toutes les rencontres que nous aurons, cela
11 permet, entre autres, aux gens de bénéficier du
12 suivi des discussions qu'on a ici.

13
14 Alors, la sténotypie sera suivie d'une transcrip-
15 tion complète de ce qui aura été dit sous forme
16 papier, et vous pourrez avoir accès à cette
17 information-là, comme toute personne qui serait
18 intéressée de suivre les débats relativement à la
19 médiation. Alors, de façon générale, les
20 transcriptions sont disponibles trois (3) à
21 quatre (4) jours après la rencontre et ce sera
22 rendu disponible dans les centres de
23 consultation. Et pour les fins de la médiation,
24 nous avons ouvert un centre de consultation ici
25 même, à la bibliothèque municipale. Donc, vous
26 aurez accès à toutes les informations. Et dans la
27 mesure du possible, nous tenterons de vous

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 transmettre des copies, à titre personnel pour
2 faciliter votre travail, de certains documents,
3 lorsque, bien entendu, ils ne seront pas trop
4 volumineux.

5
6 Strictement la rencontre de ce soir et la
7 rencontre de vendredi, que nous aurons avec le
8 promoteur, seront prises en sténotypie. Le reste,
9 ce sera des rencontres propres à la discussion, à
10 la négociation dans le cadre de la médiation et
11 ça se fera entre nous. Nous ferons tout au plus
12 des comptes rendus de ces rencontres.

13
14 Alors, pour vous dire brièvement quel est l'or-
15 ganisme que je représente, le Bureau des
16 audiences publiques sur l'environnement est un
17 organisme indépendant, qui ne relève pas du
18 ministère de l'Environnement mais qui relève du
19 ministre de l'Environnement, et nous recevons
20 tous nos mandats du ministre de l'Environnement
21 et de la Faune. Le BAPE est composé de cinq
22 membres permanents, dont je suis. Et à cela
23 s'ajoutent des commissaires additionnels qui,
24 selon l'importance des mandats que nous recevons,
25 sont appelés à travailler sur différents
26 dossiers.

27

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 Les commissions sont toutes indépendantes et
2 souveraines. Et à ce titre, nous disposons des
3 pouvoirs des commissions d'enquête. Qu'est-ce que
4 cela signifie? C'est que nous sommes en mesure
5 d'assigner des témoins et d'obliger le dépôt de
6 documents. Les membres sont tenus de respecter le
7 code de déontologie. Vous en avez tous une copie
8 dans la pochette que nous vous avons fait
9 parvenir. Et c'est le ministre qui confie au BAPE
10 ses mandats.

11
12 Dans le cas qui nous concerne, le ministre nous a
13 confié le mandat de médiation. Un petit peu plus
14 tard, je reviendrai sur les explications en ce
15 qui concerne la procédure de médiation comme
16 telle, et dans quelle circonstance le ministre
17 confie davantage un mandat de médiation qu'un
18 mandat d'audience publique. Mais disons que de
19 façon générale, lorsque certaines conditions sont
20 réunies, entre autres un nombre très limité de
21 requérants et des enjeux ou des points de discus-
22 sion qui convergent dans le même sens, de façon
23 générale, le ministre tente d'initier une
24 médiation plutôt qu'une audience publique pour
25 tenter de régler les différends entre le
26 promoteur et les requérants.

27

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 Ceci ne vous enlève d'aucune façon votre droit à
2 l'audience publique. C'est un droit qui vous
3 revient. Alors si, pour une raison ou pour une
4 autre, la médiation ne peut être entreprise ou
5 avorte en cours de discussion, vous reprenez
6 pleinement votre droit à l'audience. Maintenant,
7 vous pouvez dès maintenant refuser de participer
8 à une médiation. Néanmoins, moi, j'ai
9 l'obligation de vous expliquer dans le détail ce
10 à quoi consiste la procédure et quels sont dans
11 ce cas-ci les avantages et les inconvénients d'y
12 participer.

13
14 Alors, dès à présent, je vais vous faire lecture
15 du mandat que nous avons reçu. Vous en avez eu
16 copie. Alors, c'est une lettre datée du 16 mars
17 1995, elle est adressée à monsieur Bertrand
18 Tétreault, qui est le président du Bureau, et
19 elle est signée par monsieur Jacques Brassard,
20 ministre de l'Environnement et de la Faune. Et
21 elle dit ceci:

22
23 *"En ma qualité de ministre de l'Environnement et*
24 *de la Faune et en vertu des pouvoirs que me*
25 *confère l'article 6.3 de la Loi sur la qualité*
26 *de l'environnement, je confie au Bureau*
27 *d'audiences publiques sur l'environnement le*

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 *mandat d'enquête et, si les circonstances s'y*
2 *prêtent, de procéder à une médiation*
3 *environnementale dans le cadre du projet*
4 *d'établissement d'une station ferroviaire*
5 *Autoroute 640 à Deux-Montagnes et ce, à compter*
6 *du 27 mars 1995.*

7 *Je demande que le BAPE me fasse parvenir son rapport*
8 *dans les trente jours, s'il n'y a pas de médiation,*
9 *et dans les soixante jours, s'il y a médiation.*

10 *Je joins à la présente les demandes d'audiences*
11 *publiques qui m'ont été adressées concernant le*
12 *projet.*

13 *Veillez recevoir, monsieur le président,*
14 *l'expression de mes sentiments les meilleurs."*

15
16 Au moment où on se parle, il n'y a que vous et
17 nous qui avons copie des requêtes que vous avez
18 transmises au ministre. Maintenant, à partir de
19 ce soir, ces requêtes-là sont du domaine public.
20 Tout ce qui sera dit, tout ce qui sera déposé ici
21 est toujours du domaine public; la Commission
22 n'accepte en principe aucun document
23 confidentiel. Si, pour une raison ou pour une
24 autre, un document nous était remis sous le sceau
25 de la confidentialité, il me reviendrait d'en
26 évaluer le contenu et de statuer sur le caractère
27 confidentiel ou non du document.

J. CADOTTE, R. LEMIRE
S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 Alors, pour ce qui est des procédures normales,
2 tous les documents que vous nous transmettez
3 auront un caractère public. Et au même titre, ce
4 que le promoteur transmettra a toujours un
5 caractère public, ainsi que les documents que la
6 Commission d'elle-même peut déposer en cours de
7 mandat.

8
9 Alors, sur le dossier qui nous a été confié, son
10 assujettissement à la procédure d'examen
11 d'évaluation des impacts sur l'environnement
12 réfère à l'article 2 h), dont je vous fais
13 lecture, qui dit que:

14
15 *"L'établissement d'une gare de triage d'un*
16 *terminus ferroviaire et la construction sur une*
17 *longueur de plus de deux kilomètres d'une voie*
18 *de chemin de fer, sauf dans les cas où ces*
19 *ouvrages sont construits dans un parc industriel*
20 *ou sur l'emplacement d'une exploitation minière*
21 *existante le 30 décembre 1980."*

22
23 Alors, c'est en fonction de l'article 2 h) que le
24 projet a été assujetti à la procédure
25 d'évaluation d'examen des impacts sur
26 l'environnement.

27

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 Alors, qu'en est-il maintenant de la procédure de
2 médiation, comme telle? La procédure, c'est un
3 mécanisme qui a été mis en place par le BAPE, qui
4 permet d'assouplir et d'alléger le règlement des
5 conflits. Habituellement, lorsqu'on est en
6 audience publique, c'est pour un mandat de quatre
7 mois et on étudie l'ensemble des composantes d'un
8 projet, c'est l'examen global d'un projet qui est
9 effectué. Dans le cadre de la médiation, on nous
10 confie un tel mandat, comme je vous disais
11 tantôt, lorsque les sujets sont quand même assez
12 limités et que le nombre de requérants est aussi
13 limité, parce qu'autrement, si on se retrouve
14 vingt-cinq personnes à une table, on est peut-
15 être mieux de procéder par audience publique que
16 par médiation.

17
18 La façon dont on procède, c'est que l'on
19 rencontre toujours de façon individuelle les
20 requérants et le promoteur. Lorsque je dis
21 individuellement, ce ne sont pas chacun des
22 requérants de façon individuelle, mais comme on
23 se retrouve ce soir tous à une même table, mais
24 vous ne serez jamais, à moins que vous en
25 manifestiez le désir, en contact direct avec le
26 promoteur. J'agis dans une certaine mesure comme
27 entremetteuse entre vous et le promoteur, je suis

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 porteuse de vos préoccupations, de vos
2 revendications, et je m'assure, d'autre part, que
3 le promoteur répond adéquatement aux questions et
4 aux préoccupations que vous avez.

5
6 Alors de façon, je dirais, par alternance, on se
7 rencontre, et à l'intérieur d'un certain délai
8 qui est quand même relativement restreint, parce
9 que nous avons deux mois pour mener à terme cette
10 médiation, je travaille avec vous dans la
11 recherche d'une solution et je tente de faire
12 accepter ou, en tout cas, de discuter des
13 propositions que vous faites au ministère pour
14 éventuellement être à même de trouver un terrain
15 d'entente qui satisfasse les deux parties.

16
17 Bien entendu, dans ce dossier-ci, le promoteur
18 est le ministère des Transports du Québec, ce qui
19 n'exclut pas que si la situation le requérait,
20 que l'on puisse faire intervenir d'autres parties
21 dans le dossier. Mais disons que, à priori, ce
22 sera entre vous et le promoteur, par le biais de
23 cette commission, que nous serons à même de
24 chercher une solution aux différends.

25
26 Le fait que l'on discute en nombre restreint,
27 comme je vous disais précédemment, ça ne donne

J. CADOTTE, R. LEMIRE
S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 pas un caractère privé du tout à nos discussions.
2 Alors, ce qui se dit ici, vous êtes tout à fait
3 libres de le transporter à vos groupes, à vos
4 amis, à des connaissances; il n'y a absolument
5 rien de secret qui doit se discuter ici.

6
7 Maintenant, la médiation n'est possible que si
8 tous reconnaissent la justification du projet. On
9 peut discuter de certains points qui achoppent,
10 mais dans la mesure où vous remettez en cause la
11 raison d'être du projet, il va sans dire que
12 c'est un dossier qui est du domaine de l'audience
13 publique et non pas du domaine de la médiation.

14
15 Aussi, les éléments qui seront discutés en
16 médiation sont ceux qui ont fait l'objet de la
17 requête. Ça n'exclut pas que, dans certains cas,
18 on pourrait débattre d'un point qui n'avait pas
19 été soulevé à priori mais qui revêt un caractère
20 important pour la protection de l'environnement,
21 pour le déroulement du dossier mais, en principe,
22 on s'en tient à vos motifs de requête. Et c'est
23 là une différence fondamentale entre l'audience
24 publique et la médiation. Dans l'audience
25 publique, tous discutent de tout, alors qu'en
26 médiation, seuls les requérants discutent de
27 points spécifiques.

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 La finalité d'une audience, comme d'une
2 médiation, par la Commission, c'est la production
3 d'un rapport. Dans le cas d'une audience
4 publique, c'est un rapport qui fait état de tout
5 ce qui a été discuté en audience et la position
6 de la Commission ou le jugement de la Commission
7 par rapport à un projet. C'est un document qui
8 est support à l'analyse que fera le ministre, qui
9 fera par la suite cheminer sa décision au Conseil
10 des ministres qui, lui, entérinera le projet tel
11 quel, pourra le refuser ou l'entérinera avec des
12 modifications.

13
14 Dans le cas d'une médiation, la finalité est
15 aussi un rapport, mais le rapport constitue
16 l'entente qui a été conclue entre les parties.
17 Cette entente-là, bien sûr, doit cheminer de la
18 même façon auprès du ministre et, par la suite,
19 être entérinée par le Conseil des ministres, mais
20 on présume que si les deux parties s'entendent,
21 le reste n'est que formalité.

22
23 La médiation, c'est un processus en trois étapes.
24 Dans un premier temps, ce qu'on appelle l'étape
25 de convocation et de consentement, c'est la
26 rencontre de ce soir. Ce que ça signifie, c'est
27 que je vais vous présenter - et c'est ce que je

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 fais - la procédure, les règles de jeu, et nous
2 entendrons par la suite les motifs de vos
3 requêtes avec des précisions qu'on n'a pas
4 toujours le loisir de mettre sur papier, mais
5 qu'on peut expliquer avec plus de latitude
6 verbalement. Alors, c'est l'objectif de la
7 rencontre de ce soir.

8
9 Et, par la suite, à la lumière des informations
10 que je vous aurai données, ou vous pouvez prendre
11 position dès maintenant à savoir si vous êtes
12 intéressés ou non à participer à la médiation, ou
13 de me le faire savoir d'ici la fin de la semaine
14 par écrit.

15
16 Si, donc, on s'entend pour procéder à une média-
17 tion, la prochaine étape sera la médiation comme
18 telle, c'est-à-dire les rencontres, les négocia-
19 tions entre le promoteur et nous. Et de la façon
20 dont on procède, c'est que vous pouvez
21 fonctionner - vous êtes un nombre assez restreint
22 de requérants, vous semblez tous vous connaître -
23 alors vous pouvez fonctionner en front commun ou
24 vous pouvez fonctionner sur une base
25 individuelle.

26
27 De la compréhension que j'ai jusqu'à maintenant

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 de vos requêtes, il y a vraiment beaucoup de
2 points de convergence. Alors, ce sera une
3 décision que vous aurez à prendre. Je composerai
4 avec le choix que vous aurez fait, à savoir si
5 vous présentez une position commune ou si vous
6 voulez que l'on discute de chacun des points
7 quand même qui apparaissent dans vos requêtes.

8
9 Et la façon dont on fonctionne, quel que soit le
10 choix que vous prendrez, c'est que vous nous
11 faites des propositions sur les façons
12 d'améliorer. Bon, la première étape, règle
13 générale, c'est un certain nombre de questions
14 qui sont adressées au promoteur pour vous situer
15 par rapport à ce qui pourrait être proposé comme
16 mesures de mitigation ou comme modifications du
17 projet.

18
19 De mon côté, je vais voir quelle est l'ouverture
20 du promoteur. Et on fonctionne ici sur la bonne
21 foi des participants et aussi de façon honnête,
22 dans la mesure où quand je vais vous présenter
23 quelle est la marge de manoeuvre dont dispose le
24 Ministère pour procéder à une médiation, ce n'est
25 pas le genre de négociation où on ouvre un petit
26 peu puis on ouvre encore un petit peu une autre
27 fois; il faut jouer franc-jeu dès maintenant,

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 parce qu'on a deux mois pour tenter de trouver
2 une solution. Alors, moi, j'ai l'obligation de
3 m'assurer que le promoteur ouvre bien son jeu
4 pour préciser à l'intérieur de quelles balises on
5 peut négocier.

6
7 Et de votre côté, si ça ne vous satisfait pas,
8 bien, vous aurez toujours en cours de médiation
9 des décisions à prendre concernant votre
10 participation ou non. Et de votre côté, vous
11 aurez des propositions. Les requérants ne se
12 trouvent pas en situation d'attente, c'est-à-dire
13 que vous avez votre part de responsabilité, dans
14 la recherche de solution, à proposer des
15 modifications. Et le Ministère de son côté n'a
16 pas à répondre oui ou non, mais il a son bout de
17 chemin aussi à faire pour fournir des éléments de
18 règlement aussi.

19
20 Et à la fin, si on est à même de s'entendre,
21 bien, il y a l'entente comme telle que nous
22 allons rédiger, qui devra être respectée par le
23 promoteur, qui fait l'objet du contenu du décret
24 au Conseil des ministres. Et de votre côté, ça
25 vous amène à retirer la demande d'audience. Donc,
26 c'est une lettre de désistement de demande
27 d'audience.

J. CADOTTE, R. LEMIRE
S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 J'en suis à l'étape où je vais vous inviter à
2 premièrement faire lecture de votre requête.

3
4 **M. ROGER LEMOINE:**

5 Est-ce qu'il y a une période où on peut poser des
6 questions avant d'aller là?

7
8 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

9 Non. Je vais vous demander de présenter vos
10 motifs de la requête tout de suite pour que ce
11 soit consigné, et, ensuite, on va ouvrir la
12 période de questions.

13
14 **M. ROGER LEMOINE:**

15 Mais j'ai des questions sur la démarche elle-même
16 que vous proposez.

17
18 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

19 Sur tous les éléments, toutes les questions que
20 vous voulez poser, ça va me faire plaisir d'y
21 répondre. Alors, je vais vous demander de vous
22 présenter, de lire votre requête. Et si vous
23 voulez élaborer davantage sur les motifs, libre à
24 vous de le faire. Si vous considérez que votre
25 lettre dit tout ce que vous avez à dire, et bien,
26 on passera à la personne suivante. Je commence
27 par vous.

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 MME JEANNINE L. CADOTTE:

2 Alors, je lis mon texte?

3

4 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

5 Oui et vous vous présentez. Et si vous voulez
6 compléter par la suite, sentez-vous bien à l'aise
7 de le faire.

8

9 MME JEANNINE L. CADOTTE:

10 Mon nom est Jeannine Cadotte. Je suis présidente
11 de la Société d'écologie et d'horticulture de
12 Deux-Montagnes. Le texte que nous avons écrit au
13 ministre est le suivant:

14

15 *"Nous nous joignons aux autres groupes*
16 *environnementaux de la région de Deux-Montagnes*
17 *pour vous demander de permettre au BAPE de tenir*
18 *des audiences publiques sur le parachèvement de*
19 *la gare intermodale régionale A-640 à Deux-*
20 *Montagnes.*

21

22 *Ce qui nous amène à réagir négativement à la*
23 *poursuite de ce présent projet, c'est la célérité*
24 *avec laquelle les promoteurs tiennent à passer aux*
25 *phases 2 et 3 des espaces de stationnement.*

26

27 *Dans le projet initial, le MTQ et les élus municipaux*

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 nous avaient assuré qu'on s'en tiendrait à un
2 stationnement de trois cent cinquante (350) places et
3 qu'on évaluerait l'adéquacité de celui-ci avant
4 d'asphalter nos espaces verts. Espaces verts pour
5 lesquels au-delà de trois mille six cent vingt-deux
6 (3 622) personnes se sont mobilisées en 1990 dans le
7 but d'exprimer leur volonté de conserver à la Ville
8 de Deux-Montagnes sa qualité de vie chèrement
9 acquise.

10
11 Nous sommes convaincus qu'une gare bien fonctionnelle
12 attirera à Deux-Montagnes des retombées économiques
13 appréciables. Loin de s'objecter au projet, nous
14 voudrions que celui-ci s'insère dans une politique de
15 développement durable.

16
17 Alors pourquoi ne pas consacrer des énergies pour
18 continuer de structurer autour de cette gare tout un
19 réseau de transport en commun, autobus municipaux et
20 intermunicipaux, des minibus et taxis, qui ferait
21 converger vers celle-ci toute la clientèle intéressée
22 sans encombrer notre environnement par la pollution
23 de quantité de véhicules. Le transport en commun
24 n'est-il pas la préoccupation de toutes les villes
25 qui prennent en considération le bien-être de leurs
26 citoyens.

27

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27

Et si la solution d'un transport en commun efficace s'avérait largement suffisante pour alimenter notre train de banlieue, qui nous rendra nos boisés une fois l'asphalte bien étendue?

Lors de la rencontre du 10 janvier 1995 avec les représentants du BAPE, certaines personnes ont mentionné qu'il pourrait y avoir la possibilité d'effectuer les phases 2 et 3 de stationnement sur un terrain quasi dénudé et à proximité de la gare. Pourrait-on explorer la pertinence de cette alternative?

En tant que société oeuvrant auprès de gens demeurant dans tout le comté de Deux-Montagnes, il nous tient à coeur que ce projet de gare attendu depuis si longtemps prenne vie dans le respect de l'environnement. C'est pourquoi nous souhaitons ardemment que les analystes déjà impliqués dans le dossier et que certains de nos concitoyens mieux documentés que nous puissent venir exprimer en audiences publiques leurs solutions alternatives pour le parachèvement de la gare.

Veillez agréer, monsieur le ministre, nos salutations les plus distinguées."

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 Et ce que j'aimerais ajouter, c'est que la
2 Société d'écologie et d'horticulture de Deux-
3 Montagnes, ce n'est pas un organisme qui va être
4 à la défense nécessairement de l'environnement.
5 On a des membres qui sont recrutés au niveau de
6 tout le comté et c'est qu'on fait surtout de
7 l'enseignement, de l'éducation. C'est des
8 conférences qu'on donne à longueur d'année. Mais
9 quand même, la société est quand même très près
10 de ce projet-là.

11
12 Et si moi, j'ai tenu à venir participer à ces
13 choses-là, c'est qu'au moment où est-ce qu'on a
14 fait une pétition -- quand je dis à un certain
15 moment donné trois mille six cent vingt-deux
16 (3 622) noms, moi, j'ai quand même pris cet été,
17 donc mon été pour être capable de découper la
18 ville de Deux-Montagnes, si vous voulez, en
19 districts, être capable de faire signer les gens
20 pour leur faire signifier la valeur du boisé
21 qu'on avait ici à Deux-Montagnes. Et les gens ont
22 hautement apprécié le fait de pouvoir exprimer
23 qu'ils tenaient à ce que, dans la région de Deux-
24 Montagnes, on conserve nos espaces boisés.

25
26 D'ailleurs, le coteau, là où est la gare main-
27 tenant, où est bâtie la gare, les gens qui se

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 sont bâtis là, venaient dans notre région parce
2 qu'on les attirait avec des promesses que le
3 boisé serait conservé, tout ça. Et si on veut
4 être quand même congruents avec les demandes qui
5 ont été faites antérieurement et le cheminement
6 qu'on essaie de se donner, bien, il faudrait à ce
7 moment-là prendre certaines choses en
8 considération.

9
10 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

11 Je vous remercie.

12 Monsieur Lemire.

13
14 **M. RICHARD LEMIRE:**

15 Mon nom est Richard Lemire, naturaliste. Est-ce
16 que je peux faire un préambule?

17
18 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

19 Je vous en prie.

20
21 **M. RICHARD LEMIRE:**

22 Je vais passer mon commentaire avant. Moi, je
23 voudrais commencer par déplorer qu'il y a un vide
24 légal au Québec, c'est-à-dire que 16 % du
25 continent nord-américain, qu'il n'y a aucune
26 espèce de législature quant aux plantes rares ou
27 en voie d'extinction. Je répète, c'est 16 % du

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 continent nord-américain, y compris l'Arctique et
2 le Mexique et tout. Je voudrais commencer par
3 déplorer ce fait-là. Dans cette lumière-là:

4
5 *"Monsieur le ministre,*

6 *Je désire par la présente déposer une demande*
7 *d'audience publique du BAPE en regard à*
8 *l'aménagement des phases 2 et 3 des aires de*
9 *stationnement prévues dans le cadre du projet de*
10 *gare intermodale A-640 à Deux-Montagnes, en*
11 *invoquant le caractère bâclé et contradictoire*
12 *des études d'impact environnemental direct,*
13 *surtout au chapitre de l'inventaire floristique*
14 *du site, inventaire aléatoire, selon les termes*
15 *même de l'étude, page 12, PR-6.*

16
17 *Les lambeaux de zone humide affectés, déjà*
18 *considérablement endommagés, sont erronément*
19 *qualifiés par les études du MTQ comme étant des*
20 *artéfacts de la construction récente de l'Autoroute*
21 *640 voisine, alors qu'ils sont en fait les restes de*
22 *tourbières et de marécages post-pleistocènes datant*
23 *d'au moins sept mille ans,: le site se trouve sur la*
24 *terrasse champlainienne de 30 mètres, c'est-à-dire*
25 *complètement coupé du système fluvial contemporain.*

26
27 *Un petit bassin du site, qualifié de canal de*

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 drainage par l'étude, page 55, PR-3.1, contient une
2 colonie de *symplocarpes* (tabac du diable) menacée par
3 l'obstruction récente des mécanismes de drainage
4 naturel du site. C'est faire preuve de la dernière
5 incompétence que de traiter cette espèce comme un
6 arrivage spontané en milieu détrempe, quand la
7 presque totalité des colonies québécoises de *symplo-*
8 *carpe* (étrangement absent des vastes étendues
9 marécageuses du parc d'Oka, qui est voisin) ont
10 toutes les apparences de s'être perpétuées *in situ*
11 depuis l'ancien optimum climatique. J'ai d'ailleurs
12 signalé par lettre, dès 1971-1972, c'est-à-dire au
13 tout début des travaux de construction de l'Autoroute
14 640, l'existence de cette colonie de *symplocarpes* à
15 l'Herbier Marie-Victorin du Jardin Botanique de
16 Montréal; y étaient alors présents des spécimens
17 visiblement âgés de plusieurs décennies.

18
19 Il semble que c'est à partir des caractéristiques de
20 la typhaie, ou quenouillère, centrale du site qu'on a
21 extrapolé la modernité de l'ensemble de celui-ci et
22 ce, malgré la présence d'un poisson (*Umbra limi*) bien
23 que le site soit sans contact aucun avec les réseaux
24 hydriques avoisinants.

25
26 De plus, ce site renferme plusieurs des cinquante et
27 un (51) phytotaxons, selon Marie-Victorin, à

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 *distribution restreinte, exclusivement outaouaise et*
2 *d'affinités mississippiennes, dont le carex de*
3 *Hitchcock non mentionné dans l'étude, récemment*
4 *récolté à cet endroit précis par Pierre Guertin,*
5 *botaniste amateur, et dont l'identification a été*
6 *confirmée par l'Herbarium, de l'Université de*
7 *Montréal, où un ou des spécimens ont été déposés. Je*
8 *précise qu'il s'agit d'un taxon dont on avait perdu*
9 *toute trace au Québec depuis cinquante ans et auquel*
10 *on ne connaît aujourd'hui qu'une seule autre station*
11 *en territoire québécois; difficile de trouver une*
12 *espèce plus rare.*

13
14 *Par ailleurs, l'inventaire faunique du site, plus que*
15 *sommaire quant à l'herpétofaune, néglige de*
16 *mentionner la présence du campagnol sylvestre*
17 *(Microtus pinetorum), un micromammifère assez rare;*
18 *quant à l'avifaune, on voit par des jugements à*
19 *l'emporte-pièce, tel qu'en période de migration*
20 *printanière ou automnale, ce milieu n'accueille*
21 *vraisemblablement pas de rassemblements particuliers;*
22 *p.57, PR-3.1, que les auteurs de l'étude n'ont pas*
23 *été en mesure d'apprécier les concentrations de*
24 *passereaux endémiques occasionnellement présents lors*
25 *des migrations printanières.*

26
27 *En regard des remarques précédentes, je me permets de*

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 *qualifier de précieuse, sinon de carrément*
2 *frauduleuse, la conclusion suivante de l'étude*
3 *visible à l'article 5.6 du PR-6:*

4 *"De par sa petite taille et son âge récent, ce milieu*
5 *humide ne peut pas avoir une importance intrinsèque*
6 *marquées, ni au niveau local ni au niveau régional,*
7 *le marais étant nouveau, etc., etc."*

8
9 *La taille du site étant un résultat direct de la*
10 *destruction sauvage des biotopes environnants et son*
11 *âge récent une extrapolation éhontée des auteurs de*
12 *l'étude, la seule présence du carex de Hitchcock en*
13 *fait un site unique à l'échelle provinciale.*

14
15 *Je termine en précisant que je trouve effarant ce peu*
16 *de cas que l'on fait d'une biodiversité locale*
17 *exceptionnelle, en projetant de détruire ou même de*
18 *transplanter un site qui, partout ailleurs en*
19 *Amérique, serait promptement désigné zone écologique*
20 *protégée et soigneusement préservée."*

21
22 *Merci.*

23
24 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

25 *Merci.*

26 *Monsieur Lemoine, monsieur Boucher.*

27

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 M. SERGE BOUCHER:

2 Bonjour. Mon nom est Serge Boucher, président de
3 Re-Sources Deux-Montagnes, groupe environnemental
4 dans la Ville de Deux-Montagnes. Premièrement, le
5 dossier nous intéresse depuis un long moment.
6 Entre autres, moi-même personnellement, j'ai
7 participé à la pétition dont parlait Jeannine
8 tantôt, qui a été un succès auprès des citoyens
9 de Deux-Montagnes pour préserver ce boisé.

10

11 Je vais en venir au point. Finalement, nous avons
12 envoyé deux lettres, suite à la publication dans
13 le... qu'il y aurait une possibilité d'étude
14 d'impact d'environnement concernant cette
15 station-là -- c'est-à-dire une possibilité
16 d'audience publique. Et nos deux lettres datent
17 du 15 décembre 1994. J'aimerais savoir si c'est
18 possible de les lire avant de lire notre requête,
19 parce que notre requête date du 16 janvier 1994.

20

21 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

22 Allez-y.

23

24 M. SERGE BOUCHER:

25 *"Monsieur Jacques Brassard,*
26 *Ministre de l'Environnement et de la Faune,*
27 *3900, rue de Marly, 6e étage,*

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27

Sainte-Foy,

Monsieur le ministre,

Au sujet de la période de consultation publique sur l'étude d'impact sur l'environnement, projet d'établissement d'une station ferroviaire entre l'Autoroute 640 et le boulevard Deux-Montagnes, pourquoi maintenir la période habituelle de quarante-cinq jours, soit du 14 décembre 1994 au 28 janvier 1995, alors que les cinq lieux de consultation choisis seront fermés pendant dix à treize jours consécutifs et ce, en plus d'être en plein temps des Fêtes? Vous réduisez ainsi la possibilité de s'informer aux citoyens à seulement trente-deux jours.

Cette étude est rédigée depuis avril 1994, soit depuis neuf mois au moins. Et vous accordez une période beaucoup plus courte à l'ensemble des citoyens, eux qui n'ont pas les mêmes moyens professionnels de consultation.

Je reconnais le fait qu'il y ait eu changement de gouvernement entre-temps, mais les citoyens ne doivent pas pour autant en être pénalisés.

*Veillez agréer, monsieur,
Serge Boucher, président."*

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 Et notre deuxième lettre est la suivante:
2

3 *"Monsieur Jacques Brassard,*
4 *Ministre de l'Environnement et de la Faune,*
5 *Sainte-Foy, Québec,*

6
7 *le 15 décembre 1994.*

8
9 *Monsieur le ministre,*

10 *Au sujet de la construction d'un stationnement*
11 *prévu par le ministère des Transports attendant à*
12 *la station ferroviaire Autoroute 640 à Deux-*
13 *Montagnes, nous, le Conseil d'administration de*
14 *Re-Sources Deux-Montagnes, émettons de très*
15 *grandes inquiétudes face au plan proposé. Par*
16 *contre, nous avons aussi des suggestions.*

17
18 *L'implantation de ce terrain de stationnement, telle*
19 *que décrite dans le rapport, se fait au détriment*
20 *d'un boisé dont la protection a été réclamée et*
21 *obtenue par les résidants de la Ville de Deux-*
22 *Montagnes. La pertinence des phases II et III doit*
23 *être grandement révisée.*

24
25 *Depuis le 25 janvier 1994, nous demandons une*
26 *participation active à cet aménagement. Nos*
27 *nombreuses demandes adressées à qui de droit ont*

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 toujours eu pour réponse que l'étude d'impact sur
2 l'environnement faite par le ministère des Transports
3 est entre les mains du ministère de l'Environnement,
4 qui doit demander à son tour au Bureau d'audiences
5 publiques sur l'environnement, BAPE, de publier
6 l'étude.

7
8 Considérant l'imminence de la mise en service de la
9 ligne de train de banlieue Montréal-Deux-Montagnes,
10 soit septembre 1995; considérant les travaux très
11 avancés, tel le bâtiment municipal, dont seulement
12 15 % représente la gare, tel le bout de rue nommé
13 "Rue de la Gare"; considérant le début des travaux de
14 l'étude et l'élaboration du schéma d'aménagement de
15 la MRC de Deux-Montagnes, permettez-nous de vous
16 transmettre certaines inquiétudes que nous soulevons
17 d'un point de vue environnemental.

18
19 Re-Sources Deux-Montagnes est des plus favorable au
20 transport public. Veuillez vous référer à "L'étude
21 sur l'efficacité du transport en commun au sein de la
22 MRC de Deux-Montagnes" publiée par nous en août 1994.
23 Poursuivant cette ligne de pensée, nous émettons des
24 réticences au fait de construire un très vaste
25 terrain de stationnement, qui incite davantage
26 l'utilisation de l'automobile plutôt que le transport
27 public. Par ailleurs, le ministre actuel des

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 *Transports demande que le boisé ne soit aucunement*
2 *touché."*

3

4 Et ça, c'est une preuve à l'appui.

5

6 *"Il existe dans ce boisé une zone qui, selon les*
7 *plans d'aménagement, serait tout simplement*
8 *anéantie à jamais parce qu'elle serait*
9 *malencontreusement asphaltée. Cette zone*
10 *actuellement zone humide, dû, semble-t-il, à un*
11 *drainage inadéquat lors de la construction de*
12 *l'Autoroute 640, la zone doit être renaturalisée*
13 *et ainsi recréer un lien naturel entre*
14 *l'érablière à tilleul, zone 4, qui est peuplée*
15 *d'érables noirs, espèce rare au Québec, près de*
16 *la voie ferrée, et l'érablière à Caryers, zone*
17 *2a, près de la piste cyclable. On pourrait même*
18 *y aménager un passage piétonnier sur pieux,*
19 *bordé d'arbres et de plantes appropriés, plutôt*
20 *qu'un sentier asphalté traversant une mer*
21 *d'automobiles à perte de vue.*

22

23 *La construction du stationnement, tel que prévu,*
24 *briserait à jamais un écosystème si fragile en milieu*
25 *urbain. Nous demandons que son étendue soit maintenue*
26 *à son plus strict minimum, possiblement limitée à la*
27 *phase I, offrant une capacité de trois cent cinquante*

J. CADOTTE, R. LEMIRE
S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 (350) emplacements, ce qui s'avérerait à nos yeux
2 amplement suffisant. Sinon, la circulation
3 automobile, engendrée par un plus grand nombre,
4 viendrait perturber la quiétude de ce site de détente
5 et d'interprétation dont des aménagements à ces fins
6 sont prévus.

7
8 Si, toutefois, le ministère des Transports soutenait
9 l'aménagement d'un terrain de stationnement plus
10 vaste, nous suggérons que celui-ci soit installé sur
11 un autre terrain qui lui appartient déjà.

12
13 Ce terrain est situé sur le territoire de la Ville de
14 Saint-Eustache, soit dans l'emprise de l'Autoroute
15 640, côté nord-ouest. Le terrain est désigné par
16 cette Ville, portant le numéro de zone 3P13 du
17 règlement de zonage numéro 1391, dont la dernière
18 révision date du 11 juillet 1994. Son usage est
19 clairement identifié comme étant une classe d'usage
20 numéro 3530, soit une zone de service public.

21
22 L'accès par automobile à ce terrain peut très bien
23 être effectué par le boulevard Industriel, lui-même
24 très facilement accessible par les bretelles de
25 l'Autoroute 640. Une entrée serait percée tout près
26 de l'intersection du boulevard Albert-Mondou. Le
27 terrain en question est partiellement boisé d'arbres

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 de petit diamètre. Sa surface est plane. Il est
2 contigu à une zone industrielle, ce qui représente
3 plus ou moins d'intérêt d'un point de vue
4 environnemental, si ce n'est qu'il sauverait
5 l'intégrité du boisé qui nous intéresse.

6
7 En plus, ce terrain est accessible à pied et pourrait
8 être relié à la gare par une voie exclusivement
9 réservée sous le viaduc de l'Autoroute 640, qui lui
10 est attenante. Le gabarit du viaduc semble même être
11 déjà prévu pour une telle voie. La distance entre ce
12 terrain et la gare est d'au plus 500 mètres et le
13 temps de marche n'en serait augmenté que de deux à
14 trois minutes, comparativement au terrain de
15 stationnement prévu initialement. Sa superficie de
16 40 573,8 mètres carrés est comparable, sinon plus
17 grande.

18
19 Il est entendu que le stationnement prévu dans la
20 phase 1, soit celui tout près de la gare, serait
21 prioritairement réservé aux autobus, aux minibus, aux
22 taxibus, aux taxis, aux personnes âgées et aux
23 automobilistes handicapés, dont le véhicule serait
24 dûment identifié par une vignette.

25
26 Re-Sources Deux-Montagnes, comme nous le disions
27 précédemment, est favorable au transport en commun

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 *sous toutes formes. La gare régionale est*
2 *souhaitable, mais ne doit pas entraîner avec elle une*
3 *détérioration de la qualité de vie des citoyens de*
4 *Deux-Montagnes d'aujourd'hui et de ceux de demain.*

5
6 *Faire du développement, c'est bien, mais faisons-le*
7 *de façon à ce qu'il ne détruise pas un présent qui se*
8 *veut futur. Pour toutes ces raisons et d'autres à*
9 *venir, nous estimons, en tant que groupe*
10 *environnemental, être entendus avant le début de tous*
11 *travaux.*

12
13 *Veillez agréer, monsieur..."*

14
15 Et copie conforme à monsieur Bertrand Tétreault,
16 directeur du Bureau des audiences publiques; à
17 monsieur Jacques Léonard, ministre des
18 Transports; à madame Hélène Robert, députée de
19 deux-Montagnes et déléguée régional des
20 Laurentides; à monsieur Pierre-Benoît Forget,
21 maire des Deux-Montagnes; monsieur Jean Prévost,
22 maire de Saint-Eustache et préfet de la MRC de
23 Deux-Montagnes.

24
25 Et c'est signé par le Conseil de Re-Sources Deux-
26 Montagnes, Serge Boucher, président; Roger
27 Lemoine, vice-président; Jocelyne Richard,

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 trésorière; Cécile Bouchard, secrétaire;
2 Margareth Smith, conseillère et René Uhl,
3 conseiller.

4
5 Et j'en arrive à notre requête, qui date du 16
6 janvier 1995, toujours adressée à monsieur
7 Jacques Brassard.

8
9 *"Monsieur Jacques Brassard,*

10 *Ministre de l'Environnement et de la Faune,*

11 *Nous vous demandons aujourd'hui de permettre au*
12 *Bureau d'audiences publiques sur*
13 *l'environnement, le BAPE, de tenir des audiences*
14 *publiques sur le projet de construction d'une*
15 *gare intermodale régionale A-640 à Deux-*
16 *Montagnes.*

17
18 *L'information contenue dans les documents officiels*
19 *disponibles pour la consultation, les réponses du*
20 *promoteur, soit le ministère des Transports du*
21 *Québec, les réflexions que nous tirons de la tenue de*
22 *la séance d'information publique du mardi, 10 janvier*
23 *1995, nous amène à la conclusion que la construction*
24 *du parc de stationnement, particulièrement les phases*
25 *2 et 3, mettent en péril le boisé pour lequel la*
26 *population de Deux-Montagnes se mobilisent depuis de*
27 *plus de cinq ans.*

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27

Le promoteur et les autorités municipales affirment que les projections concernant l'achalandage du train de banlieue et la culture des usagers obligent le promoteur à envisager la construction à très court terme de la deuxième phase du parc de stationnement, pour porter sa capacité de trois cent cinquante (350) à huit cent cinquante (850).

Cette réalisation mettra en péril la vitalité de notre boisé, de notre faune, de notre flore et entrera directement en contradiction avec les dizaines de milliers de dollars déjà investis en 1994 et ceux qui le seront en 1995 pour aménager ce patrimoine naturel et le redonner à une population qui est directement responsable de sa survie.

Nous croyons que le promoteur et les autorités municipales minimisent beaucoup trop la solution avantageuse que peut représenter la mise en place d'un transport en commun efficace et répondant davantage aux besoins de nos résidants. Signalons d'ailleurs que suite à notre étude publiée en août 1994, portant sur le transport public au sein de notre territoire, notre organisme a embauché deux analystes économiques pour étudier les coûts économiques du statu quo et de chacune de nos hypothèses priorisées dans notre document, pour

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 résoudre le grave problème du transport en commun. Ce
2 rapport devrait être prêt au début du printemps 1995.

3
4 S'il s'avérait absolument nécessaire de construire
5 une deuxième phase pour agrandir le parc de
6 stationnement, nous proposons de prendre un terrain
7 de plus de 40 000 mètres carrés appartenant au
8 ministère des Transports du Québec, situé à quelque
9 500 mètres de la gare A-640. Cette solution
10 permettrait de répondre à cette demande, tout en
11 préservant ce boisé qui tient au coeur de nos
12 citoyennes et citoyens.

13
14 Bien que nous demeurons ouverts à une médiation,
15 notre requête auprès du ministre de l'Environnement
16 et de la Faune vise à obtenir l'assurance que notre
17 organisme, les autres groupes et la population
18 pourront faire valoir leurs idées au cours des
19 audiences publiques, augmentant ainsi nos chances que
20 la solution, qui sera retenue, tiendra compte des
21 propositions et des suggestions de tous les inter-
22 venants dans ce dossier.

23
24 Veuillez agréer, monsieur.

25 Serge Boucher, président, Roger Lemoine, vice-
26 président."

27

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

2 Si vous permettez, monsieur Lemoine, juste un
3 instant avant d'aborder la période de questions.
4 Je vous demanderais, monsieur Boucher, si c'était
5 possible de nous déposer la première lettre dont
6 vous nous avez fait lecture.

7

8 M. SERGE BOUCHER:

9 Oui.

10

11 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

12 Nous avons copie de la deuxième lettre. Alors,
13 nous allons la rendre publique aussi. Dans votre
14 dernière lettre, vous faites état de deux études,
15 celle du printemps 1994, août 1994.

16

17 M. SERGE BOUCHER:

18 Deux études? Une étude.

19

20 M. ROGER LEMOINE:

21 Août 1994.

22

23 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

24 Bien, c'est-à-dire qu'une fait suite à la...

25

26 M. SERGE BOUCHER:

27 Elle va faire suite.

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

2 "Signalons d'ailleurs que suite à notre étude
3 publiée en août 1994". Alors, l'autre, c'est pour
4 le printemps, ce n'est pas complétée?

5

6 M. SERGE BOUCHER:

7 Elle n'est pas complétée.

8

9 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

10 Alors, si jamais en cours de médiation, vous avez
11 de l'information à nous transmettre concernant
12 celle du printemps 1995, nous l'apprécierions. Et
13 si c'était possible de nous déposer le document
14 de 1994, ça pourrait nous être utile.

15

16 M. ROGER LEMOINE:

17 Pas de problème.

18

19 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

20 Alors, un dernier mot pour vous dire que...

21

22 M. ROGER LEMOINE:

23 Moi, j'aimerais ajouter à cette requête-là.

24

25 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

26 Je vous en prie.

27

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 M. ROGER LEMOINE:

2 Permettez-moi de me présenter. Mon nom, c'est
3 Roger Lemoine. Je suis non seulement vice-
4 président de Re-Ressources Deux-Montagnes, mais je
5 suis également coresponsable d'un circuit récréo-
6 touristique, qui a pour objectif de mettre en
7 valeur tous les sites naturels de la MRC Deux-
8 Montagnes, dont entre autres Saint-Eustache et
9 Oka, dont fait partie le boisé de Deux-Montagnes.
10 Je suis également un de ceux qui s'est le plus
11 impliqué dans toute la question de la
12 modernisation de la station Deux-Montagnes. Donc,
13 je sais très bien de quoi je parle, d'autant plus
14 que j'avais créé ici un comité d'usagers du
15 transport en commun, entre 1984 et 1991.

16
17 Ceci étant dit, donc, par contre puisqu'on l'a
18 réclamé à tort et à cri depuis quand même plus de
19 dix (10) ans, on est également en faveur de la
20 gare intermodale régionale, qui d'ailleurs est en
21 place actuellement ce soir. Ceci étant dit, la
22 requête de l'étude d'impact du ministère des
23 Transports du Québec montre essentiellement trois
24 impacts négatifs si on permet de faire les
25 travaux d'aménagement de stationnement en trois
26 phases.

27

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 Le premier impact, qui nous paraît le plus
2 significatif, c'est que prévoir immédiatement une
3 première phase, une deuxième phase dans les cinq
4 (5) années qui suivent ou à très court terme et
5 la troisième phase plus loin, mais le fait de la
6 deuxième phase, c'est une incitation, il est très
7 évident, à l'utilisation de la voiture pour venir
8 prendre le train. En quelque part, il y a con-
9 tradiction. On demande aux gens de prendre le
10 train pour éviter les problèmes de congestion, de
11 stress et tout ça sur les routes, et on dit aux
12 gens: "Venez prendre le transport en commun, mais
13 venez donc en voiture."

14
15 Le fait d'avoir un stationnement, ça incite les
16 gens à prendre leur voiture et cela va créer
17 nécessairement un problème de congestion, un
18 problème de danger pour nos enfants, nos petits-
19 enfants dans les rues de Deux-Montagnes qui ne
20 sont pas faites pour avoir un achalandage
21 substantiellement plus grand qu'à l'heure
22 actuelle. Les gens ne pourraient venir à cette
23 deuxième phase de stationnement que par la 640,
24 la 20e avenue ou par le boulevard Deux-Montagnes.
25 Ces rues-là ne sont pas faites pour avoir une
26 circulation aussi active.

27

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 La deuxième - et ça, tous les gens l'ont signalé
2 à date - la deuxième raison qui nous pousse à
3 s'opposer à la deuxième phase et la troisième
4 phase du stationnement, c'est l'impact négatif
5 que cela va avoir dans le boisé Deux-Montagnes,
6 dans lequel, actuellement, la Ville de Deux-
7 Montagnes et des Basses Laurentides, et à travers
8 lui Environnement Canada, mettent plusieurs
9 milliers de dollars pour aménager des pistes
10 pédestres et prévoir cette année, en 1995, un
11 programme d'animation qui va avoir pour objectif
12 d'expliquer à nos enfants et à nos adultes, à nos
13 visiteurs, le lien étroit qui existe entre la
14 nature et l'être humain.

15
16 Étant donné, comme le disait aussi monsieur
17 Lemire, il y a un marais, contrairement à ce que
18 l'étude d'impact révèle - d'ailleurs, l'étude
19 d'impact a été très très mal faite, d'abord a été
20 très rapidement faite, mal faite, si j'en juge
21 par les témoignages du ministère de
22 l'Environnement du Québec - il y a un marais qui
23 est vivant. Il y a des plantes très rares qui
24 seront menacées naturellement si on permet la
25 deuxième phase. Donc, ce boisé serait menacé
26 immédiatement par une deuxième phase et sera
27 encore plus menacé par une troisième phase. Et le

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 fait d'avoir une deuxième phase et troisième
2 phase dans ce boisé, il y a également un impact,
3 à notre avis, sonore pour tous les résidants du
4 coteau de Deux-Montagnes.

5
6 Donc, vous avez là trois impacts majeurs: un, sur
7 l'achalandage sur la circulation routière dans
8 les rues de Deux-Montagnes, qui n'est pas fait
9 pour ça. Deux, sur le boisé, lui-même, et sur ce
10 marécage dont parlait monsieur Lemire, qui,
11 contrairement à ce qu'affirme l'étude d'impact,
12 est vivant et donc il y a des organismes qui
13 existent et il y a également des plantes très
14 rares. Et trois, le fait d'ouvrir une troisième
15 phase pourrait, à notre avis, provoquer un impact
16 négatif, au point de vue sonore, pour les
17 résidants qui ont acheté les maisons là il y a
18 quelques années.

19
20 Ceci étant dit, nous avons proposé, comme disait
21 Serge, une alternative pour la deuxième phase du
22 stationnement. Et nous avons également suggéré
23 très, très officiellement l'an passé, le 14
24 février 1994, donc à la Saint-Valentin 1994, au
25 caucus de Deux-Montagnes au grand complet et nous
26 avons suggéré, il y a environ deux ou trois
27 semaines, à la députée qui est également déléguée

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 régionale, également adjointe au Premier
2 ministre, nous avons fait une ouverture dans
3 laquelle nous disons: "Nous sommes prêts à
4 accepter une première phase, mais la deuxième
5 phase, nous voulons que, avant de l'entreprendre,
6 vous veniez nous consulter, vous preniez
7 l'engagement de venir nous consulter." Pourquoi?
8 Parce qu'effectivement, nous travaillons très
9 fort avec la CT de Deux-Montagnes, qui est
10 l'organisme actuellement qui gère le transport en
11 commun, et nous croyons qu'il est possible
12 d'améliorer très très sérieusement le système de
13 transport en commun pour qu'il réponde beaucoup
14 plus au besoin de la population.

15
16 Donc, ça pourrait être une alternative, qui
17 malheureusement est écartée à l'heure actuelle,
18 ce qui nous paraît anormal quand même puisque
19 c'est le ministère des Transports. Donc, c'est
20 une alternative qui pourrait être très, très bien
21 regardée, qui pourrait répondre beaucoup plus aux
22 besoins des gens puis à leurs attentes, d'autant
23 plus que le train va amener du monde.

24
25 Et d'autre part, on sait très bien que le
26 ministère des Transports du Québec cherche à
27 couper par tous les moyens, parce que la facture

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 de cent soixante-quinze millions (175 M\$) en 1987
2 était rendue à deux cent soixante-dix-huit
3 millions (278 M\$) en 1993 ou 1994, et
4 aujourd'hui, on est en train de frapper à trois
5 cents millions (300 M\$), un truc comme ça. Et on
6 se dit: "On n'a plus d'argent, il faut couper."
7 Si vous coupez, bien, faisons la première phase
8 parce qu'elle est essentielle, puis tout le monde
9 est d'accord avec ça. Et avant la deuxième phase,
10 venez nous voir, faites des audiences publiques
11 et puis là, on va expliquer puis on prendra la
12 décision en toute connaissance de cause, parce
13 que d'ici là, il se sera passé au moins cinq (5)
14 ans. Puis on verra ce qui va se passer avec
15 l'achalandage, ce qui va se passer avec le vécu
16 concret de ce train. Est-ce qu'il va amener
17 autant de monde qu'on le prévoit? Est-ce qu'il y
18 aura même besoin d'une deuxième phase? Est-ce
19 qu'il y a d'autres alternatives à ça? Puis on
20 verra à ce moment-là. Donc, la proposition qu'on
21 fait, c'est ceci.

22
23 Et jusqu'à présent, le Ministère a toujours fait
24 la très sourde oreille, il cherche à nous imposer
25 par toutes sortes de moyens le bulldozer. Et puis
26 on va aller jusqu'au bout, parce que ce n'est pas
27 la solution à un problème qui pourrait être réglé

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 d'une manière beaucoup plus civilisée, par
2 notamment une audience publique en deuxième
3 phase. De toute façon, ils n'ont pas l'argent
4 pour la faire d'une phase. Donc, pourquoi
5 s'obstiner à faire deux phases?

6
7 **M. RICHARD LEMIRE:**

8 Je peux le faire à mesure ou je peux attendre la
9 période des questions?

10

11 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

12 Je vais ouvrir sur la période des questions.
13 J'aurais juste un point que j'aimerais peut-être
14 régler dès maintenant. Il y a une personne qui
15 s'est jointe à nous, j'aimerais que vous vous
16 identifiiez.

17

18 **M. MICHEL BELLEHUMEUR:**

19 Oui, Michel Bellehumeur.

20

21 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

22 Et vous venez à quel titre?

23

24 **M. MICHEL BELLEHUMEUR:**

25 Personnel.

26

27

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

2 Maintenant, compte tenu que nous sommes en
3 rencontre de requérants ce soir, mais que
4 l'information est prise en sténotypie, donc elle
5 sera rendue accessible à tout le monde, j'ai
6 besoin d'avoir l'assentiment des personnes qui
7 sont ici ce soir pour poursuivre en votre
8 présence ou en votre absence. Alors, c'est de
9 leur ressort. J'en profiterais peut-être pour
10 demander à monsieur Bellehumeur un cinq minutes
11 pour que je puisse voir avec les gens si, de
12 fait, ça les indispose.

13

14 (SUSPENSION)

15

16 M. ROGER LEMOINE:

17 Moi, j'ai deux questions, si vous permettez. La
18 première question, est-ce que j'ai bien compris
19 lorsque vous avez dit qu'on va être obligés
20 d'accepter la médiation avant de s'embarquer dans
21 la médiation? Est-ce que vous avez bien dit que
22 le fait que nous acceptons la médiation, ça n'a
23 pas pour effet de retarder, sauf avis contraire
24 de notre part, d'empêcher les audiences
25 publiques? Est-ce que vous avez bien dit ça?

26

27

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

2 Oui. En fait, ça retarde de deux mois, dans la
3 mesure où on entreprend...

4

5 M. ROGER LEMOINE:

6 Ça retarde, mais ça ne nous empêche pas.

7

8 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

9 Non, absolument pas.

10

11 M. ROGER LEMOINE:

12 Et ma deuxième question, c'est une requête que je
13 veux faire à partir de maintenant. Étant donné
14 que l'on parle de plusieurs millions de dollars,
15 qui sont des investissements publics, étant donné
16 que le promoteur est lui-même du domaine public,
17 je demanderais à ce qu'au cours de la médiation,
18 il y ait un face-à-face entre le promoteur puis
19 nous et que ça se fasse en public.

20

21 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

22 Alors, à ce moment-là, je vais vous demander
23 d'être plus explicite sur les objectifs de ce
24 face-à-face là, soit que vous êtes en mesure
25 d'élaborer sur ce point-là dès maintenant, sinon
26 on pourra revenir ultérieurement. Désirez-vous
27 que ça se fasse avant la médiation? Est-ce que

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 c'est pour vous aider...

2

3 **M. ROGER LEMOINE:**

4 Pendant la médiation.

5

6 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

7 C'est-à-dire que le face-à-face, il ne peut pas
8 se faire tant et aussi longtemps qu'on n'a pas
9 des propositions sur la table, qu'on n'a pas
10 quelque chose à discuter. Sinon, c'est une
11 confrontation, c'est une....

12

13 **M. ROGER LEMOINE:**

14 Je vais pouvoir peut-être éclaircir mon point de
15 vue. Encore une fois, étant donné qu'on parle de
16 montants d'argent qui viennent du public; étant
17 donné également que le promoteur dans ce domaine-
18 là est une instance publique; étant donné qu'il a
19 refusé une fin de non-recevoir à toutes les
20 ouvertures qu'on a faites directement ou par
21 personne interposée; étant donné que nous voulons
22 que toutes les parties en cause, que ce soit le
23 ministère, que ce soit les citoyens ou toute
24 personne qui pourrait être impliquée dans ce
25 dossier, sachent très bien quelle est la position
26 de chacune des parties dans ce dossier-là, la
27 requête que je fais ce soir, c'est qu'à un moment

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 donné, au moment que vous jugerez opportun - je
2 vous laisse le choix - vous puissiez nous mettre
3 face à face, qu'on puisse s'exprimer par votre
4 intermédiaire ou directement, mais que non
5 seulement on puisse avoir un échange direct ou
6 par votre intermédiaire pour savoir qu'est-ce qui
7 ne marche pas puis quelles sont les ouvertures,
8 puis j'aimerais à ce moment-là que le public soit
9 invité.

10
11 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

12 Alors, on va commencer par le premier point. A
13 priori, ça ne présente pas vraiment de problème,
14 sauf qu'il va falloir que cette rencontre-là ait
15 lieu ou à un moment où les négociations achoppent
16 ou encore à un moment où les négociations conver-
17 gent vers une solution négociée. Parce que, là,
18 vous prenez un peu pour acquis que les
19 propositions ne pourraient pas être acceptées
20 telles quelles ou avec certaines modifications
21 par le promoteur. Et à ce moment-là, je dirais
22 immédiatement que, de mon propre chef, je peux
23 mettre fin à la médiation si je me rends compte
24 que les deux parties ne négocient pas de bonne
25 foi ou l'une des deux parties ne négocie pas de
26 bonne foi.

27

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 Le ministre ne mandate pas le Bureau pour faire
2 une médiation pour gagner du temps. L'objectif de
3 la médiation, c'est justement pour assurer une
4 saine gestion des fonds publics face à un litige
5 qui peut trouver une solution à l'intérieur d'un
6 processus, qui s'appelle celui de la médiation.
7

8 Donc, s'il y avait face-à-face, de toute
9 évidence, ce serait à une croisée des chemins. Ou
10 on s'en va vers un règlement ou on s'en va vers
11 une rupture.
12

13 **M. ROGER LEMOINE:**

14 Je laisse ça à votre discrétion.
15

16 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

17 D'accord. Pour le deuxième point, que le public
18 soit invité, le seul engagement que je pourrais
19 prendre à ce moment-là, c'est que cette
20 rencontre-là soit prise en sténotypie pour que ce
21 soit du domaine public. Mais d'inviter les
22 citoyens, on est dans une situation un peu
23 hybride entre l'audience publique et la
24 médiation, et on a quand même certaines règles de
25 procédure à respecter.
26
27

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 M. ROGER LEMOINE:

2 Pourtant dans la loi ou dans le projet de loi qui
3 doit être adopté, c'est plus votre mandat que
4 moi, mais à ma connaissance, il n'y a rien qui
5 dit actuellement que la médiation ne pourrait pas
6 être publique. Nous faisons face à énormément de
7 pression; c'est Goliath contre David. Nous
8 faisons face à beaucoup de pression. Nous avons
9 beaucoup de difficulté à pouvoir exprimer -- pas
10 exprimer, mais à pouvoir mettre en perspective
11 toutes les solutions qu'on a mises de l'avant,
12 puis qu'on continue à mettre de l'avant, parce
13 que nous sommes de bonne foi. Et face à
14 l'attitude jusqu'à présent intransigeante du
15 ministère des Transports, nous croyons que... et
16 encore une fois, à ma connaissance, rien
17 n'empêche la venue du public ou l'assistance du
18 public, à titre d'observateur, à ce débat-là.

19
20 Moi, je pense que le fait de rendre ça public à
21 un moment donné pourrait nous aider à arriver
22 plus facilement, pourrait nous aider à trouver
23 une solution ou un compromis ou un consensus.

24
25 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

26 Alors, ce que je vais vous répondre, monsieur
27 Lemoine, là-dessus, c'est que, premièrement, une

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 correction, la médiation est publique.

2

3 **M. ROGER LEMOINE:**

4 Est publique, mais....

5

6 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

7 Elle est publique dans la mesure où tout ce qui
8 est dit ici est retransmis. Même, toutes les
9 rencontres pourraient se faire en sténotypie, au
10 pis-aller, pour que tout le monde soit au
11 courant. Et vous êtes libres, en sortant d'ici,
12 de faire un compte rendu, un résumé de ce qui
13 s'est dit. Donc, le caractère est public.

14

15 On procède à une médiation, comme je vous disais
16 tantôt, parce qu'il y a un nombre restreint de
17 requérants, et on ne peut pas faire ça à vingt-
18 cinq ou à trente personnes et d'introduire le
19 public à titre d'observateur. Vous devez prendre
20 conscience aussi que ces gens-là ne resteront pas
21 là à écouter, ils vont vouloir intervenir et, à
22 ce moment-là, ça s'appelle une audience publique.

23

24 **M. ROGER LEMOINE:**

25 Pas nécessairement, c'est à vous à faire en sorte
26 que les règles du jeu soient respectées par tout
27 le monde.

J. CADOTTE, R. LEMIRE
S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

2 Non, mais c'est que là, je ne peux pas bâillonner
3 les gens, ne pas leur permettre de parler. Si on
4 se rend compte qu'il y a un intérêt suffisamment
5 grand, qui dépasse largement les simples
6 requérants d'audience, et bien, ma
7 responsabilité, ce sera d'informer le ministre
8 que l'outil le plus approprié dans ce cas-ci est
9 l'audience publique et non pas la médiation.

10

11 M. ROGER LEMOINE:

12 Si j'interprète bien sur la fin de non-recevoir,
13 est-ce que je peux au moins demander à ce que
14 toutes les discussions qui vont avoir lieu soient
15 rendues publiques et qu'on ait une copie de
16 ces... que tous les quatre, on ait une copie dans
17 les jours qui suivent de toutes les déclarations,
18 toutes les connotations qui auront été faites?

19

20 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

21 La façon dont on procède habituellement, c'est
22 que la rencontre qui va avoir lieu avec le
23 promoteur, qui est prévue pour vendredi, elle est
24 prise aussi en sténotypie.

25

26 M. ROGER LEMOINE:

27 Eux et nous ensemble?

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

2 Non, non, non. Vendredi, je ne rencontre que le
3 promoteur et j'explique à peu près la même chose
4 que je vous ai expliqué ce soir. Et je vais leur
5 demander, alors que je vous ai demandé
6 d'expliquer les motifs de la requête, je vais
7 leur demander de nous faire état de la marge de
8 manoeuvre dont ils disposent pour entreprendre
9 une médiation.

10

11 Maintenant, il est possible que toutes les
12 rencontres soient prises. Donc, vous aurez accès,
13 par le biais des transcriptions, à ce qui aura
14 été dit à la rencontre avec le promoteur. Il
15 n'est pas dit à nulle part qu'on ne peut pas
16 procéder par sténotypie pour toutes les autres
17 rencontres, mais habituellement, ce que je
18 demande, c'est que les propositions que vous
19 faites ou les options que vous avancez soient
20 présentées, la réponse soit présentée par écrit
21 par le promoteur pour qu'on ait des documents à
22 s'appuyer et non pas que, moi, je vous transmette
23 strictement tout ce qui a été dit par le
24 promoteur. On fonctionne par documents. Si on
25 fait toutes les négociations par sténotypie, la
26 latitude n'est pas tout à fait la même. On est en
27 phase de négociations, quand même. On discute;

J. CADOTTE, R. LEMIRE
S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 vous faites un bout de chemin, vous amenez des
2 solutions.

3
4 A titre d'exemple, on va se mettre en situation
5 très concrète, vous proposez dans votre deuxième
6 lettre une alternative qui est très claire. Vous
7 allez être à même de l'élaborer davantage et
8 aussi on prend ça en note. Quand on va rencontrer
9 le promoteur, on va dire: "Écoutez, il y a une
10 proposition sur la table, elle est la suivante.
11 On a besoin de votre réaction là-dessus.
12 Premièrement, êtes-vous prêts à l'étudier? Si
13 oui, on va vous demander d'ici une semaine de
14 regarder la proposition, telle qu'elle a été
15 faite, de nous revenir avec une décision."
16 Quelquefois, ça peut être des modifications qui
17 ne sont pas tout à fait ce que vous recherchez,
18 mais qui montrent quand même une modification du
19 projet, tel qu'il est décrit actuellement.

20
21 On discute ensemble de la proposition que le
22 Ministère nous dépose. Vous soulevez des
23 questions, vous proposez des réaménagements.
24 C'est un peu ça. Et c'est pour ça que dans ce
25 cas-ci, ça se prête relativement bien parce que
26 la question achoppe, entre autres, sur la
27 localisation et le dimensionnement des

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 stationnements.

2

3 Alors, c'est relativement simple, bien que
4 complexe, mais relativement simple au niveau des
5 discussions, parce qu'on a un élément sur lequel
6 on va essayer de travailler pour trouver une
7 solution qui puisse satisfaire à la fois les
8 requérants et à la fois le promoteur.

9

10 Parce que si on s'en allait en audience publique
11 pour permettre aux citoyens d'être au courant du
12 dossier -- parce que c'est l'objectif un peu
13 d'une audience publique, c'est de permettre à
14 l'ensemble de la population de participer à un
15 débat. Que ça porte sur les investissements qui
16 sont les données publiques et qu'on a tous notre
17 mot à dire là-dessus, bien, évidemment, on ne
18 discutera pas de ça en groupe restreint, on va
19 discuter de ça en audience. Éventuellement, comme
20 je vous dis, si vous considérez que c'est du
21 domaine public, à ce point où tout le monde doit
22 intervenir, bien, c'est l'audience qui...

23

24 **M. ROGER LEMOINE:**

25 Ce n'est pas dans ce but-là. Moi, je négocie
26 depuis plusieurs années, je suis habitué à
27 négocier. Toute ma vie, j'ai négocié, d'une

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 manière ou d'une autre. Je sais très bien que si
2 je n'ai pas la personne en face - j'ai déjà
3 assisté à des médiations, pas le BAPE, d'autres
4 médiations - je sais que si la personne n'est pas
5 en face de moi, à travers des documents ou par
6 personne interposée, c'est très difficile de
7 régler certains problèmes, surtout quand ils sont
8 complexes.

9
10 Alors, ce que je me suis dit, à votre convenance,
11 au moment où vous jugerez opportun, moi
12 personnellement, j'aurais aimé avoir le promoteur
13 en face de moi pour pouvoir échanger avec eux
14 directement ou par votre intermédiaire. Si je ne
15 peux pas avoir ça, même si j'ai ça mais je n'ai
16 pas le public, le fait d'avoir la sténodactylo,
17 ils vont peut-être... les documents, c'est une
18 chose. Ce qu'ils vont dire pour expliquer le
19 document, c'est autre chose. Et dans ce qu'ils
20 vont dire, bien souvent il y a une ouverture que
21 vous ne trouvez pas dans le document. Donc, il y
22 a une attitude dans ça. Il y a une attitude qui
23 vous permet beaucoup plus facilement d'arriver à
24 une entente ou consensus. C'est comme ça que je
25 suis habitué à marcher.

26
27 Et moi, ce que je retiens de ce que vous dites,

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 bien, on va oublier le public, mais si j'ai bien
2 compris ce que vous avez dit, oui, vous êtes
3 ouverte à la possibilité qu'on se rencontre, eux
4 et nous, et puis oui, vous êtes ouverte à la pos-
5 sibilité qu'on ait des transcriptions. A ce
6 moment-là, s'il y a une ouverture, on va pouvoir
7 déceler l'ouverture et, à ce moment-là, c'est
8 plus facile de réagir à ça.

9
10 **M. RICHARD LEMIRE:**

11 Au sujet de ma requête, est-ce que je peux
12 rajouter quelque chose? J'attends depuis tantôt.
13 Vous parlez de la bonne foi des parties et puis
14 moi, ça ne m'a pas été évident au départ, mais à
15 mesure que j'étudiais le dossier, puis que plus
16 je consultais en détail le matériel fourni à la
17 bibliothèque, je me suis aperçu que le MTQ était
18 de mauvaise foi, qu'il essayait carrément de se
19 soustraire à la Loi sur les milieux humides. Puis
20 ça, on peut aller vérifier des décennies en
21 arrière, qu'ils ont commencé un drainage à super
22 vaste échelle autour du site. Puis ça inclut le
23 golf comme prétexte, l'agriculture l'autre côté
24 de la 640. Puis finalement qu'ils sortent l'étude
25 que c'est un marécage moderne et tout ça, ils ont
26 vu ça de loin.

27

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27

MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

Écoutez, vous avez droit à votre opinion, sauf que moi, je ne suis pas...

M. RICHARD LEMIRE:

Mon opinion, c'est que je pratique l'observation d'oiseaux là depuis 1970, puis c'était un marécage...

MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

C'est-à-dire une opinion sur la mauvaise foi ou la bonne foi du ministère des Transports. Moi, je vous dis que je pars ici avec une attitude ouverte de part et d'autre. Si, de mon propre chef, je juge que de la part d'un requérant ou de la part du promoteur, il y a de la mauvaise foi, je serai en mesure de prendre la décision qui s'impose, mais je ne peux pas partir une médiation avec un préjugé sur la bonne foi des parties.

M. RICHARD LEMIRE:

Mais est-ce que vous pouvez explorer cette avenue-là de la législation sur les milieux humides, s'il y a vraiment tentative de se soustraire à ça ou quelque chose comme ça?

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

2 Là, il faut que je vous ramène toujours à une
3 chose qui est fondamentale en médiation. On n'est
4 pas là pour faire le procès du ministère des
5 Transports quant à sa gestion des milieux
6 humides; on est là pour régler un litige à partir
7 de motifs que vous soulevez et, sauf erreur -
8 vous me corrigerez - le point qui achoppe, tant
9 pour vous que pour vous, c'est vraiment la
10 question des stationnements.

11
12 Alors, si vous voulez aller plus large que ça,
13 comme je vous faisais état tantôt de la
14 justification du projet, on entre dans une autre
15 dimension qui n'est pas du domaine de la
16 médiation mais qui est bien du domaine de
17 l'audience publique, où, à l'audience publique
18 tout le monde, et non pas seulement les
19 requérants, sont libres de poser toutes les
20 questions qu'ils veulent au promoteur et aux
21 personnes-ressources, tant sur la justification
22 du projet que sur des questions plus vastes ou
23 connexes, qui est la protection du milieu humide,
24 que de la question du stationnement.

25

26 M. SERGE BOUCHER:

27 Je veux juste rajouter, c'est que si, finalement

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 la phase 2 et 3 touche une zone humide, sa
2 proposition tient toujours?

3
4 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

5 Bien, c'est-à-dire que monsieur Lemire a droit à
6 son opinion, mais ça ne nous aidera pas à régler
7 la question des stationnements si on aborde de
8 façon beaucoup plus large le type de gestion du
9 MTQ dans les zones marécageuses.

10
11 **M. SERGE BOUCHER:**

12 J'avais une autre chose. Vous dites que...

13
14 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

15 Excusez-moi, juste une minute. Est-ce que vous
16 avez terminé, monsieur Lemire?

17
18 **M. RICHARD LEMIRE:**

19 Bien, à peu près, mais je veux quand même savoir
20 si automatiquement l'application de la
21 législation sur les terres humides n'exclurait
22 pas au départ la construction d'un stationnement
23 là, la possibilité même d'un stationnement, sans
24 remettre la gare en question ou le chemin de fer,
25 là.

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

2 Ça, c'est précisément le genre d'aspect qu'on se
3 doit de regarder, je dirais, en préambule. C'est
4 qu'il y a certains éléments que nous allons
5 aborder dans le cadre de l'enquête. Plus vous
6 êtes en mesure de nous soulever des éléments qui
7 sont pertinents à un positionnement sur la
8 nécessité de construire le stationnement à tel
9 endroit plutôt qu'à tel autre et si on a une
10 argumentation, si vous développez une
11 argumentation qui met le ministère des Transports
12 devant l'évidence, bien, ma foi, c'est toujours
13 plus facile à débattre des questions quand on a
14 tous les éléments en main.

15

16 **M. RICHARD LEMIRE:**

17 A ce moment-là, par exemple, le recours à des
18 experts et tout ça, est-ce que c'est la respon-
19 sabilité des requérants ou votre responsabilité?

20

21 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

22 C'est-à-dire que ça ne vous empêche pas de
23 solliciter la collaboration d'experts, sauf que
24 lorsque les experts doivent être payés, c'est à
25 l'initiative de la Commission de juger s'il est
26 pertinent ou non de retenir les services d'un
27 expert et, à ce moment-là, c'est pris à notre

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 charge.

2

3 **M. RICHARD LEMIRE:**

4 Par exemple, si je peux donner un exemple concret
5 en rapport avec ma requête, si, par exemple, je
6 demandais à quelqu'un de l'Université McGill ou
7 de l'Université de Montréal de prendre un plan de
8 symplocarpes et de dire par analyse des années de
9 croissance: "Oui, cette plante-là a soixante-
10 quinze (75) ans", ça, est-ce que c'est le genre
11 de document que...

12

13 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

14 Avec une petite modification. Vous pourriez
15 présenter votre requête à la Commission et la
16 Commission verrait à prendre un expert neutre et
17 impartial qui pourrait nous fournir une réponse à
18 cette question.

19

20 **M. RICHARD LEMIRE:**

21 Encore mieux, merci beaucoup.

22

23 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

24 Monsieur Boucher.

25

26 **M. SERGE BOUCHER:**

27 Pour la rencontre de vendredi prochain, si j'ai

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 bien compris, c'est seulement le ministère des
2 Transports, soit le promoteur, et c'est seulement
3 le ministère des Transports?
4

5 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

6 Oui, c'est le promoteur.
7

8 **M. SERGE BOUCHER:**

9 Le ministère des Transports, actuellement, est-ce
10 qu'il sait qui est présent ce soir ici?
11

12 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

13 Non, mais il va le savoir demain matin.
14

15 **M. SERGE BOUCHER:**

16 Donc, ils ont un certain avantage sur nous, parce
17 que nous, nous ne savons pas qui du ministère des
18 Transports va être présent.
19

20 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

21 C'est des fonctionnaires qui sont affectés au
22 dossier. Nous, on connaît tout simplement la
23 personne que nous avons convoquée.
24

25 **M. SERGE BOUCHER:**

26 Mais est-ce que vous pouvez nous les nommer?
27 Autrement dit, est-ce que vous pouvez nous les

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 nommer ce soir?

2

3 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

4 Moi, je peux tout simplement vous nommer la
5 personne qu'on a convoquée. Elle va être
6 accompagnée de spécialistes qu'on ne connaît pas.
7 Martine, c'est quoi le nom de la personne qui a
8 été convoquée?

9

10 **MME MARTINE TOUSIGNANT, secrétaire:**

11 C'est madame Denise Gosselin, qui est directrice
12 de la Direction du plan et des activités
13 régionalisées, et qui sera probablement
14 accompagnée de Josée Roy, chargée de projet, et
15 de Gilles Leboeuf, expert du plan de la gare.

16

17 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

18 Là, il y a une chose qu'il faut qui soit bien,
19 bien claire entre nous. C'est qu'il n'y a
20 absolument rien de confidentiel ici. Nous, on
21 rencontre les requérants avant le promoteur pour
22 être capable de bien signifier au promoteur c'est
23 quoi les objets de requête des requérants. Alors,
24 il n'y a pas de jeu, il n'y a pas de relation
25 privilégiée avec un intervenant plutôt qu'un
26 autre. Nous, on joue franc. On dépose tout sur la
27 table et à ce titre-là, jusqu'au moment où le

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 BAPE reçoit le mandat, personne n'a accès aux
2 requérants; nous sommes les premiers à avoir
3 copie des requêtes.
4

5 Et à partir de ce soir, une des raisons pourquoi
6 tout est pris en sténotypie, c'est que les
7 requérants seront bien connus, les motifs, les
8 discussions qu'on a ce soir seront accessibles au
9 promoteur, au même titre que la rencontre avec le
10 promoteur vous sera accessible. La seule chose
11 qu'on retire sur les lettres de requête, c'est
12 les informations nominatives de type adresse,
13 numéro de téléphone. Les requérants sont connus.
14 De toute façon, vous vous êtes présentés tantôt.
15 Les motifs sont bien connus, l'objectif étant de
16 trouver une solution.
17

18 Alors, ça, il faut que ça soit toujours très
19 clair à votre esprit. Il n'y a pas de traitement
20 de faveur envers le promoteur, comme il n'y a pas
21 de traitement de faveur de la part de la
22 Commission envers les requérants. C'est les mêmes
23 règles du jeu qui s'appliquent d'une part comme
24 de l'autre.
25

26 **M. ROGER LEMOINE:**

27 J'avais une question pratique. Vous avez dit

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 qu'on devra donner ce soir ou dans les jours qui
2 suivent notre accord pour que la médiation se
3 fasse?

4
5 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

6 Oui.

7
8 **M. ROGER LEMOINE:**

9 Qu'est-ce qui arrive si - là, on est trois
10 groupes, on représente trois groupes, enfin deux
11 groupes et un particulier - qu'est-ce qui arrive
12 si une des parties dit: "Moi, ça ne m'intéresse
13 pas"? Est-ce que la médiation continue sans elle
14 ou...

15
16 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

17 Le commissaire est libre de prendre la décision
18 qu'il croit être la meilleure. C'est-à-dire que
19 la Commission pourrait faire rapport au ministre
20 que, compte tenu que les chances de succès de
21 médiation sont relativement faibles et que, au
22 surplus, il y a un des requérants qui ne souhaite
23 pas participer à la médiation, de retourner tout
24 de suite le dossier pour audience publique, ou
25 encore prendre l'initiative de négocier avec les
26 requérants qui sont prêts à tenter l'expérience
27 de la médiation. Et ce sera au ministre, en

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 fonction des gains qu'on aura faits, si gains il
2 y a, ce sera au ministre de prendre la décision
3 finale, à savoir s'il va en audience publique ou
4 s'il considère que le dossier est réglé. Mais
5 c'est de son ressort essentiellement.

6
7 Mais je pourrais vous dire que, à priori, vous
8 n'avez strictement rien à perdre à tenter une
9 médiation. Au plus, vous perdez deux mois en vue
10 d'une audience publique.

11
12 **M. ROGER LEMOINE:**

13 C'est un investissement qu'on fait.

14
15 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

16 Mais vous risquez quand même d'en venir à une
17 entente. Parce que n'oubliez pas qu'en audience
18 publique, nous allons parler de tout et il n'y a
19 pas d'entente comme telle. Il y a des
20 propositions qui sont faites au ministre et le
21 ministre est libre de les inclure au certificat
22 d'autorisation ou de ne pas en tenir compte.

23
24 Parce qu'il y a l'évaluation dans une audience
25 publique et le rapport de la Commission, mais il
26 y a aussi le rapport d'analyse technique faite
27 par les représentants du ministère de

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 l'Environnement et de la Faune, et ce sont ces
2 deux éclairages qui permettent au ministre de
3 prendre une décision. Mais on ne connaît pas le
4 contenu de l'analyse technique du ministère de
5 l'Environnement et de la Faune, alors qu'en
6 médiation, vous avez quand même la possibilité de
7 proposer des aménagements et des conditions qui
8 vous permettraient de trouver une solution
9 satisfaisante.

10
11 Quand vous parlez, entre autres, vous monsieur
12 Lemoine, d'une proposition que vous avez à faire,
13 bien, moi, j'ai le devoir de m'assurer que le
14 ministère des Transports a bien étudié cette
15 proposition-là et qu'il ne se contentera pas de
16 nous dire "non, c'est irréalisable", mais de nous
17 dire pourquoi c'est irréalisable et de voir s'il
18 n'y a pas des réaménagements qui sont possibles
19 pour trouver une solution qui puisse satisfaire
20 les parties. On peut jouer avec toutes sortes de
21 mesures de mitigation.

22
23 A titre d'exemple, à défaut de pouvoir préserver
24 - et je vous donne ça strictement comme exemple -
25 une partie de boisé, il y a une acquisition qui
26 pourrait être faite d'un autre boisé pour com-
27 penser. Il pourrait y avoir des transferts qui

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 sont faits. Il pourrait y avoir un rétrécissement
2 de la zone 2, à titre d'exemple, de la phase 2.
3 Il pourrait y avoir un rapport avec référendum
4 pour la phase 3, un référendum pris en charge par
5 la Municipalité.

6
7 Il y a toutes sortes d'options qui s'offrent à
8 nous. C'est à nous de les regarder et de voir ce
9 qui vous satisfait le plus, et de faire une
10 proposition au ministère des Transports. Comme le
11 ministère des Transports pourrait vous proposer,
12 dans deux semaines, la possibilité d'aménager une
13 des aires de stationnement sur le terrain qui
14 n'est absolument pas pris en considération au
15 moment où on se parle. On ne sait pas qu'est-ce
16 que le promoteur peut sortir comme offre.

17
18 **MME JEANNINE L. CADOTTE:**

19 Les interrogations qu'on se pose, est-ce qu'on
20 peut vous les soumettre et vous, vous les
21 proposez au promoteur?

22
23 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

24 Absolument. En fait, il y a deux éléments de fond
25 qu'on discute en médiation. Il y a des questions
26 qui, pour vous, sont restées sans réponse; alors,
27 on commence par ça. Quand on considère qu'on a

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 l'ensemble de l'information, à partir de ce
2 moment-là, on commence à négocier sur une
3 solution qui vous apparaîtrait satisfaisante.
4

5 **MME JEANNINE L. CADOTTE:**

6 Parce que dans les écrits qu'on a eus... moi, je
7 vous le dis, je ne me suis pas farci la lecture
8 ici à la bibliothèque, d'accord? Je me suis
9 appuyée dans ce qu'on a lu dans les journaux, qui
10 était supposé être une cueillette d'information,
11 j'imagine, en ligne directe avec les personnes.
12

13 Quand on dit que les espaces, entre autres, qu'on
14 voudrait conserver vont être clôturés pendant les
15 travaux, jusqu'à quelle mesure on peut être
16 certain que cette chose-là va être faite? Quand
17 on dit que les plantes vont être transplantées,
18 les plantes rares inventoriées vont être
19 transportées selon leur état, c'est quoi? C'est
20 qui va faire le transport de ces plantes-là?
21 Qui est-ce qui va réellement diagnostiquer c'est
22 lesquelles éventuellement qui peuvent être
23 transportées?
24

25 Quand on nous dit aussi que... quand tout va être
26 terminé, le ministère des Transports dit qu'il va
27 venir inspecter annuellement l'état des boisés et

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 les systèmes de drainage, en plus de vérifier
2 l'état des spécimens rares transplantés. C'est
3 quelle garantie qu'on a là-dessus?
4

5 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

6 Ça, je vais vous donner un exemple de ce qui peut
7 être fait dans le cadre d'une médiation. Dans le
8 cadre de l'entente comme telle - c'est un point
9 qui vous préoccupe - alors dans le cadre de
10 l'entente, on pourrait se retrouver avec un
11 engagement. Parce qu'on règle les choses une à
12 une, on n'a pas une entente finale.
13 Progressivement, en cours de médiation, disons
14 qu'on décide d'aborder la question de la
15 protection des plantes rares, premier point, sur
16 lequel on va voir avec le Ministère si la
17 proposition qu'ils font, est-ce qu'elle est
18 réaliste? Si oui, comment on la met en place.
19

20 On pourrait très bien faire une proposition au
21 ministère des Transports à l'effet que, pour
22 s'assurer du réalisme de la proposition qu'ils
23 font, qu'un contrat soit donné à l'Arboratum ou
24 au Jardin botanique ou à un autre organisme, qui
25 prendrait en charge ce suivi-là pour les cinq
26 prochaines années, et ce serait une condition de
27 réalisation du projet. C'est le genre de chose

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 qu'on met dans une entente pour négocier en cours
2 de médiation. Je ne vous dis pas qu'ils vont
3 accepter, mais il faut à tout le moins que...

4
5 Vous avez une préoccupation à cet effet-là. Ce
6 que je vous demande, ce que je vous disais
7 tantôt, c'est il ne faut pas simplement poser la
8 question -- on peut poser la question, à savoir:
9 "Qu'est-ce que vous avez prévu concrètement?" Et
10 s'il n'y a rien, bien là, vous pouvez amener une
11 proposition. Alors: "Moi, je propose qu'il y ait
12 un montant qui soit dédié premièrement à la
13 transplantation des espèces". Ensuite, on peut
14 s'informer à quelqu'un de spécialisé dans le
15 domaine, à savoir c'est quoi le taux de réussite
16 de ce genre de transplantation-là, qu'est-ce
17 qu'on fait si jamais ça ne fonctionne pas, est-ce
18 qu'il y a des alternatives, et d'avoir une espèce
19 de protocole qui nous donne l'assurance que les
20 choses sont réalistes et qu'elles seront faites
21 selon les règles de l'art, qui vont permettre
22 d'assurer la survie des espèces. Et non pas
23 strictement de transposer le problème, puis quand
24 on sera face à une situation dans quatre, cinq
25 ans, bien, on sera devant une situation de fait
26 accompli et qu'on ne pourra rien faire.

27

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 **MME JEANNINE L. CADOTTE:**

2 Quand vous nous avez nommés tout à l'heure, il me
3 semble que vous, vous aviez un titre qui
4 finissait par forestier. Ai-je bien entendu? Est-
5 ce que ce que je viens de dire, c'est
6 complètement farfelu ou bien si... dans le sens
7 que transplanter des plantes qui sont rares, est-
8 ce que ça s'est fait dans d'autres endroits et
9 avec un minimum de garantie ou bien si on fait
10 des échanges...

11

12 **M. ROGER LEMOINE:**

13 Ils ne sont même pas capables au Jardin
14 botanique.

15

16 **MME JEANNINE L. CADOTTE:**

17 ... qui tombent, qui vont être réduits à néant?

18

19 **M. ROGER LEMOINE:**

20 Ils ne sont même pas capables au Jardin
21 botanique.

22

23 **MME JEANNINE L. CADOTTE:**

24 De les identifier?

25

26 **M. ROGER LEMOINE:**

27 De faire fructifier des plantes communes

J. CADOTTE, R. LEMIRE
S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 d'érablière. Penses-tu qu'ils vont prendre des
2 orchidées? Ils ne sont pas capables, va voir.

3
4 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

5 Alors ce serait ça. Je vais me permettre de
6 donner une réponse, parce que la question posée à
7 monsieur Beaudet... nous, on n'est pas ici pour
8 porter des jugements. On est ici pour s'assurer
9 que les choses sont bien faites et elles sont
10 faites correctement. Alors pour une question
11 particulière, nonobstant le fait que monsieur
12 Beaudet soit en mesure de fournir des éléments de
13 réponse, on va aller à la personne qui est
14 vraiment spécialisée dans ce domaine-là pour
15 avoir une réponse. Et si, comme monsieur Lemire
16 le dit, la chose était improbable, bien, on va
17 trouver d'autres moyens de s'assurer que les
18 espèces qui sont là seront protégées quand même.

19
20 **M. RICHARD LEMIRE:**

21 Je ne sais pas si vous êtes au courant des
22 sorties de madame la députée Hélène Robert dans
23 ce dossier-là?

24
25 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

26 Non.

27

J. CADOTTE, R. LEMIRE
S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 M. RICHARD LEMIRE:

2 Si je peux déposer ça avec vous, j'ai souligné
3 des passages intéressants que... c'est vraiment
4 du rétropédalage politique qu'elle donne, puis
5 elle le reprend de l'autre main. Si vous voulez
6 regarder ça. Je me demande quelle influence ça va
7 avoir sur le déroulement du dossier.

8

9 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

10 Je suis obligée de vous dire à ce moment-ci que
11 la Commission ne prend jamais en considération
12 les articles de journaux, dans la mesure où on ne
13 peut pas vérifier la véracité de l'information
14 qu'on y retrouve. Alors, au même titre que dans
15 certains cas, ça pourrait vous avantager qu'on
16 tienne compte d'un article, comme c'était le cas
17 de madame Cadotte tantôt; dans d'autres cas, ça
18 désavantage. Alors, nous, la règle est assez
19 simple à ce niveau-là, c'est qu'on ne tient pas
20 compte de l'information qui est véhiculée dans
21 les médias.

22

23 Par contre, si jamais vous voulez reprendre à
24 votre compte une information qui apparaît dans un
25 article pour qu'on puisse la vérifier, tant qu'on
26 ne le fait pas dans le potinage, ce n'est pas un
27 problème, on ne fait pas...

J. CADOTTE, R. LEMIRE
S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 M. RICHARD LEMIRE:

2 Il y a des jugements de valeur comme ça, comme
3 elle dit qu'en prenant le boisé, de le préserver,
4 en voulant dire ce n'est pas grave si on enlève
5 des morceaux, c'est comme...

6

7 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

8 Je pense que ce n'est pas l'objet de la
9 médiation. La médiation, c'est qu'il y a des
10 boisés qui sont au coeur du litige...

11

12 M. RICHARD LEMIRE:

13 Comme c'était...

14

15 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

16 ... il y a des stationnements qui devraient voir
17 une partie disparaître. Et c'est là-dessus qu'on
18 va se pencher, et de façon scientifique,
19 rigoureuse et sérieuse.

20

21 M. ROGER LEMOINE:

22 Par contre, il y a une missive du ministère des
23 Transports du Québec qui dit que:

24

25 *"A la demande du ministre, il y aura lieu de*
26 *trouver un scénario approprié, qui fera en sorte*
27 *que le boisé adjacent ne soit touché d'aucune*

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 *façon et ce, sous aucune considération. Et s'il*
2 *advenait qu'un dommage quelconque soit causé*
3 *audit boisé, il y aurait lieu d'en faire état au*
4 *cabinet dans les plus brefs délais",*

5
6 je présume qu'une missive officielle comme ça
7 pourrait être prise en considération?

8
9 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

10 Ça, on appelle ça de la correspondance du
11 promoteur et ça devient un document déposé, qui
12 est accessible à tout le monde.

13
14 **M. ROGER LEMOINE:**

15 Il me fera plaisir de le déposer le moment venu.

16
17 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

18 Merci.

19
20 **MME JEANNINE L. CADOTTE:**

21 Et moi, quand je vous ai dit que j'avais pris des
22 choses dans les journaux, quand je vous ai dit
23 que ça va être inspecté annuellement, ça, c'est
24 un document...

25
26 **M. RICHARD LEMIRE:**

27 C'est dans l'étude d'impact.

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 MME JEANNINE L. CADOTTE:

2 Ça, c'est dans l'étude. Ça, c'est un document
3 officiel. C'est dans...

4

5 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

6 C'est une information sérieuse. Est-ce que vous
7 aimeriez prendre une pause et qu'on reprenne ou
8 avez-vous d'autres questions?

9

10 M. RICHARD LEMIRE:

11 Moi, j'ai plein d'autres questions. Par exemple,
12 est-ce que l'échéancier des travaux est automati-
13 quement interrompu quant au stationnement parce
14 qu'il y a une médiation en cause, ou si ça
15 continue?

16

17 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

18 En principe, il n'y a absolument rien des
19 travaux, qui sont assujettis à l'examen
20 d'évaluation des impacts sur l'environnement, qui
21 doit être entrepris tant et aussi longtemps que
22 le certificat n'est pas émis. Le certificat ne
23 peut être émis tant qu'on n'a pas passé à travers
24 les étapes de la procédure dans la médiation.

25

26 M. RICHARD LEMIRE:

27 Donc, tant qu'on discute, on peut... je n'ai pas

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 de risque d'arriver là un matin puis de voir la
2 pépinière là-dedans, dans...

3

4 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

5 Rien n'est impossible, mais si jamais ça se
6 produisait, vous appellerez pour nous le dire.

7

8 **M. SERGE BOUCHER:**

9 Je veux juste clarifier un point. C'est parce que
10 finalement l'étude d'impact nous semble être
11 venue après. Il y a eu beaucoup d'éléments qui
12 ont été construits avant qu'il y ait eu un
13 permis, que vous appelez une autorisation.
14 Comment ça se fait que ça a pu être fait alors
15 que l'étude d'impact n'a pas été faite?

16

17 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

18 La question est prise en note et, dès vendredi,
19 on va adresser la question au promoteur pour
20 avoir la réponse.

21

22 **M. SERGE BOUCHER:**

23 Il y a une autre chose que je veux clarifier,
24 c'est que - vous allez le constater en cours de
25 route et sûrement le ministère des Transports va
26 vous le dire vendredi - le fameux terrain que
27 nous avons proposé au nord de la 640, tel que

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 décrit dans notre requête, appartient, à notre
2 point de vue malheureusement, maintenant à la
3 Ville de Saint-Eustache. Et j'ai vérifié dans le
4 bureau d'enregistrement. Et ce qui nous apparaît
5 assez bizarre, c'est les dates de cessation
6 autrement dit de ces terrains-là, qui autrement
7 dit ont été cédés à la Ville de Saint-Eustache le
8 16 décembre 1993, et la première demande d'étude
9 d'impact a été faite le 17 décembre 1993, soit le
10 lendemain. C'est assez étonnant comme date.

11
12 Parce que finalement, nous, ce qu'on dit, c'est
13 que ce terrain-là, on se dit presque finalement
14 le ministère des Transports savait que ça pouvait
15 devenir un terrain de stationnement, mais ils se
16 sont dit, on le suppose, on fait des
17 suppositions, ils se sont dit finalement: "On va
18 empêcher que ça devienne un terrain de
19 stationnement en le cédant à la Ville de Saint-
20 Eustache", pour un prix finalement qu'on a
21 vérifié, qui est gratuit, ce qu'on a appris, ce
22 qui serait illégal, premièrement, à moins qu'il y
23 ait eu une entente d'échange de terrains, parce
24 que tout terrain est supposé être cédé à un
25 minimal d'un dollar (1 \$) plus taxe et ce qui n'a
26 pas été fait.

27

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

2 La question est prise en note. On va vérifier
3 aussi.

4

5 M. ROGER LEMOINE:

6 Moi, j'aimerais savoir pourquoi, si c'est vrai
7 qu'ils n'ont pas d'argent, étant donné que le
8 projet a presque doublé en huit ans... et moi,
9 j'ai des informations privilégiées depuis le
10 temps que je milite dans ce domaine-là. On m'a
11 dit de toute part qu'ils ont dépassé les montants
12 admissibles. Il faut qu'ils coupent absolument.

13

14 Et étant donné qu'il y a consensus entre le
15 Ministère, la Ville de Deux-Montagnes puis les
16 groupes concernés ici, les groupes de la
17 population, sur la première phase, on est prêts à
18 donner le O.K. de ça, étant donné qu'ils n'ont
19 pas d'argent pour poursuivre la deuxième phase,
20 puis que nous, on propose de, on a déjà proposé
21 puis on propose toutes sortes d'alternatives pour
22 qu'une deuxième phase, elle ne se fasse pas ou se
23 fasse ailleurs, pourquoi que le ministère des
24 Transports s'obstine à refuser d'aller de l'avant
25 avec sa première phase, qui ferait le bonheur de
26 tout le monde et qui lie nécessairement la
27 première...

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 Ce qu'ils nous disent, c'est que: "Non, on prend
2 les trois phases ou on ne prend rien." Pourquoi
3 cette obstination-là? Pourquoi ils disent pas:
4 "Oui, la première phase, on la fait"? Et la
5 deuxième phase, on verra; on fera une audience
6 publique à ce moment-là, on verra. On fera un
7 débat public, on verra. Pourquoi ils s'obstinent
8 à refuser cette solution que tout le monde
9 réclame finalement?

10
11 **M. RICHARD LEMIRE:**

12 Si je peux passer un commentaire là-dessus, ça
13 fait quelques observations visuelles que je fais
14 sur le site, puis il semble qu'une surface qui
15 équivaut à peu près à la phase 1, seulement les
16 employés actuels de la gare, les gens qui
17 visitent la Cour municipale et tout, ce serait
18 déjà plein, sans même que la gare soit ouverte.

19
20 **M. ROGER LEMOINE:**

21 Il paraît que ce n'est pas vrai, ça. Il paraît
22 que c'est vingt (20) voitures au maximum, je
23 pense. C'est ce que le maire nous a dit.

24
25 **M. RICHARD LEMIRE:**

26 Ça fait trois, quatre fois que je vais voir, puis
27 c'est certainement l'achalandage déjà qu'il y a,

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 puis ça c'est juste le personnel de la gare. Si
2 ça empirait le plus, ça...

3
4 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

5 On va poser la question vendredi.

6
7 **MME JEANNINE L. CADOTTE:**

8 Est-ce que je peux me permettre un aparté?

9
10 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

11 Oui.

12
13 **MME JEANNINE L. CADOTTE:**

14 Nous autres, on est peut-être sensibles au fait
15 qu'on ne voudrait pas qu'encore d'autres espaces
16 soient asphaltés. Quand on pense à ce qu'on a
17 vécu avec l'aéroport de Mirabel, où est-ce qu'il
18 y en a eu, puis après ça, ça s'est avéré à rien,
19 alors on voudrait aller dans le sens du
20 développement durable, dans le sens d'en faire un
21 peu pour voir ce que ça donne.

22
23 Mais quand on a rencontré madame Hélène Robert,
24 on lui a suggéré... quand on lui a parlé de
25 transport en commun, on s'est fait dire qu'il y
26 avait une étude qui mentionnait que lorsque les
27 gens doivent faire un transfert au moment de se

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 rendre pour prendre le train, à ce moment-là, les
2 gens se découragent et ils n'y vont pas, ils ne
3 le prennent pas. Moi, je me demande, cette étude-
4 là, où est-ce que ça a été pris, parce qu'il
5 paraît que le ministère des Transports a des
6 études comme ça. Ça, je n'en ai jamais vu la
7 couleur. Mais de sortir de chez soi, si on a un
8 transport en commun à prendre et si on a un autre
9 relais à faire, à ce moment-là, c'est là que les
10 gens ne veulent plus prendre le transport en
11 commun, s'il y en a deux.

12

13 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

14 Ils ont sûrement des statistiques à l'appui de
15 ça.

16

17 **M. ROGER LEMOINE:**

18 Une autre question. Non seulement les élus
19 politiques de la région ici, certains fonction-
20 naires du ministère de l'Environnement de Laval,
21 mais même les gestionnaires de ce qu'on appelle
22 les aéroports de Montréal réclament depuis un an
23 ou deux la venue ou la restauration d'un train
24 rapide entre les deux aéroports et Montréal. Et
25 on me disait récemment que cette idée, qui était
26 farfelue il y a quelques années, est en train
27 d'être mijoté au point que oui, ce serait peut-

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 être la solution à un problème d'embourbement
2 qu'on a sur la 13 et la 15. Et donc, ce n'est pas
3 impossible que d'ici la fin de ce siècle-ci, on
4 ait effectivement un train rapide entre les deux
5 aéroports et Montréal, qui passerait à Deux-
6 Montagnes.

7
8 Si cette éventualité est aussi probable qu'on
9 veut bien nous laisser croire, la pertinence de
10 trois phases de stationnement s'estompe par elle-
11 même. Encore une fois, pourquoi cette obstination
12 à ne pas aller de l'avant avec une première
13 phase, alors que de toute façon, ils n'ont pas
14 d'argent pour faire une deuxième, une troisième,
15 et dans la perspective où il y aurait un train
16 qui irait jusqu'à Mirabel?

17
18 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

19 Mais dans l'éventualité où le commentaire de
20 monsieur Lemire s'avérerait vrai, à l'effet que la
21 phase 1 est pratiquement toute utilisée à ce
22 moment-ci et qu'il y a un besoin pour répondre à
23 l'achalandage à la station ferroviaire, est-ce
24 que vous avez finalement une ouverture pour qu'il
25 y ait un espace de stationnement qui soit
26 aménagé?

27

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 M. ROGER LEMOINE:

2 Mais le problème, c'est que la question qu'il
3 vous pose ce soir, je l'ai déjà posée, moi,
4 lorsque le BAPE est venu ici pour une séance
5 d'information. Monsieur le maire était là, je ne
6 me rappelle pas, mais il était là, et monsieur le
7 maire est parti à rire parce que moi aussi, je
8 craignais... il faut voir un petit peu le
9 contexte.

10
11 A Deux-Montagnes, on veut construire une gare
12 régionale. Notre maire est très très habile. Je
13 lui rends hommage ce soir, je lui ai déjà rendu
14 hommage en public, il est très habile. Il a
15 réussi à passer d'une petite gare régionale à un
16 complexe administratif imposant et dans la gare
17 représente 10 % ou 15% de l'ensemble de la
18 bâtisse. Et tout le premier étage, à ma
19 connaissance, et même une partie du... tout le
20 deuxième étage, une partie du premier a été loué
21 à des organismes publics de la région.

22
23 Moi, je lui ai dit: "Votre premier stationnement
24 est déjà pas mal plein." Lui, il m'a dit: "Non."
25 Il a affirmé devant témoin que le maximum de
26 voitures qui va là, c'était une vingtaine, même
27 en comptant les visiteurs et tout ça. Alors, sur

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 trois cent cinquante (350) places, si c'est vrai
2 qu'il y en a vingt (20), il en reste encore trois
3 cent trente (330). Alors, il faudrait voir qui
4 dit vrai, est-ce que c'est nous ou est-ce que
5 c'est lui?

6
7 **M. SERGE BOUCHER:**

8 Et l'autre point que je voulais rajouter, c'est
9 que finalement l'étude d'impact est, encore à mon
10 point de vue, à certains points de vue, en
11 retard, parce qu'on me dit que - et c'est
12 clairement identifié dans l'étude d'impact telle
13 que publiée - que le terrain, si on veut
14 installer un terrain de stationnement, il doit
15 être au repos pendant un an après qu'on ait mis
16 de la pierre ou des choses du genre. Et ça,
17 c'était supposé être fait en septembre 1994.
18 Donc, il y a déjà une année de retard.

19
20 Et là, je me demande toujours pourquoi il y a si
21 grande urgence pour que, nous, nous répondions
22 d'ici le 27 mai. C'est un peu ça que je me
23 demande. Parce qu'en fait, on a une grande
24 pression sur nous, en tant que groupes
25 environnementaux qui veulent protéger un boisé,
26 alors qu'eux pendant, je ne sais pas, X nombre
27 d'années ont élaboré sur je ne sais pas trop

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 quoi, mais finalement, à un moment donné, il y a
2 quelqu'un qui a dit: "Oups! Il y a un règlement
3 qui dit qu'il faut qu'il y ait une étude
4 d'impact." Je ne sais pas c'est qui, mais il y a
5 quelqu'un qui a dit ça.

6

7 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

8 C'est inscrit dans la loi.

9

10 **M. SERGE BOUCHER:**

11 Mais comment ça se fait qu'il y a eu une gare,
12 comment ça se fait qu'il y a eu un...

13

14 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

15 La question, vous l'avez posée tantôt. On va
16 vérifier. On va voir exactement qu'est-ce qui
17 fait qu'il y en a tant de construit, puis qu'on
18 se retrouve...

19

20 **M. RICHARD LEMIRE:**

21 Qu'il a fait du drainage pendant quinze ans après
22 puis...

23

24 **M. ROGER LEMOINE:**

25 La madame qui est venue au BAPE, parce qu'il y a
26 eu une première question qu'on a posée, pourquoi
27 il n'y a pas eu une étude d'environnement, étude

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 d'impact avant la construction. Aujourd'hui, on
2 se retrouve avec tout en place, excepté le
3 terrain de stationnement. Et la madame est partie
4 à rire, elle a dit: "C'est très inusité comme
5 démarche." On peut se poser bien des questions.
6

7 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

8 C'est-à-dire, vous dites qu'il n'y a pas plus à
9 ajouter; nous considérons que c'est un élément
10 qui mérite d'être approfondi. On va voir
11 exactement qu'est-ce qui fait en sorte qu'on se
12 retrouve maintenant à compléter la procédure
13 d'évaluation d'examen des impacts.
14

15 **M. ROGER LEMOINE:**

16 D'abord, il faut dire une chose.
17

18 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

19 Si vous me permettez, monsieur Lemoine, une
20 chose, la question des délais. On va procéder dès
21 vendredi à une mise à jour du projet, c'est-à-
22 dire qu'on va demander de rectifier certaines
23 choses puisque, entre autres, cette information-
24 là nous signale que tout devrait être en place
25 actuellement, pas seulement la phase 1. Alors, on
26 va voir exactement qu'est-ce qui est encore
27 véridique dans l'étude d'impact et qu'est-ce qui

J. CADOTTE, R. LEMIRE
S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 mérite d'être mis à jour.

2

3 **M. ROGER LEMOINE:**

4 Ce que je voulais dire, c'est qu'étant donné que
5 je suis si impliqué que ça dans l'organisation du
6 train Montréal/Deux-Montagnes, nos élus
7 politiques m'ont fait l'honneur d'être... m'ont
8 invité à trois reprises, lors des trois
9 présentations officielles. A la première, j'étais
10 le seul citoyen invité là. C'était quand même
11 assez marrant. Et à chaque fois, j'ai posé des
12 questions; à chaque réunion, j'en ai profité pour
13 poser une question sur un aspect particulier.

14

15 Et ce que je veux dire, c'est que l'an passé,
16 avec Serge et les membres de Re-Sources, on a
17 très ouvertement dit à la Ville de Deux-Montagnes
18 quelles étaient nos préoccupations à ce moment-
19 là, et ce sont les mêmes qu'aujourd'hui. Et le
20 ministère des Transports du Québec savait
21 également à ce moment-là quelles sont nos
22 préoccupations.

23

24 La question, c'est pourquoi on a attendu un an
25 avant de déposer l'étude d'impact? Et à chaque
26 fois on a demandé à être consultés. A chaque
27 fois, on a demandé, comme il disait dans sa

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 missive, à être partie prenante de tout le
2 processus. Pourquoi qu'on nous a ignorés à ce
3 moment-là?

4

5 **M. RICHARD LEMIRE:**

6 Bien, c'est parce qu'ils continuent à faire du
7 drainage. C'est ce que je dis, ils ont drainé sur
8 l'autre côté.

9

10 **M. ROGER LEMOINE:**

11 Pourquoi qu'on attend aujourd'hui pour faire une
12 chose qu'on aurait pu peut-être régler il y a un
13 an?

14

15 **M. RICHARD LEMIRE:**

16 Tout développement domiciliaire qu'ils ont fait
17 l'an dernier sur le côté est, c'était du
18 drainage, ça, du marécage.

19

20 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

21 Est-ce que vous avez d'autres questions que vous
22 aimeriez, à brève échéance, que nous adressions?

23

24 **M. RICHARD LEMIRE:**

25 Oui. Moi, il y a une question assez importante,
26 qui est la partie clé du boisé. Je pense que ça
27 s'appelle numéro 2. Je n'ai pas réussi à... c'est

J. CADOTTE, R. LEMIRE
S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 là où sont situés les érables noirs. Ça, c'est la
2 partie critique du boisé.

3
4 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

5 Voulez-vous les identifier sur la carte?
6

7 **M. SERGE BOUCHER:**

8 C'est le long de la voie ferrée, ça.
9

10 **M. RICHARD LEMIRE:**

11 La Ville me dit que ça appartient au MTQ. Le MTQ
12 me dit que ça a été cédé à la Ville.
13

14 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

15 Voulez-vous attendre juste une petite minute, on
16 va se faire expliquer.
17

18 (SUSPENSION)
19

20 **M. JACQUES TALBOT, analyste:**

21 Donc, on parlait de droit de propriété, puis de
22 la localisation des érables noirs. C'est à l'est
23 du dépôt à neige de la Ville, pour voir qui est
24 propriétaire de l'ensemble de ces terrains-là.
25 C'est ça?
26

27

J. CADOTTE, R. LEMIRE
S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 M. RICHARD LEMIRE:

2 Oui.

3

4 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

5 Autres questions? Si jamais, de toute façon
6 demain, il y avait d'autres éléments - ou ce
7 soir, peut-être que vous voulez garder un petit
8 peu la salle pour discuter entre vous - il y
9 avait d'autres questions qui vous venaient à
10 l'esprit, vous aurez juste un d'entre vous à nous
11 les envoyer par fax demain ou que quelqu'un
12 appelle au bureau.

13

14 M. ROGER LEMOINE:

15 En cours de médiation, on peut avoir des
16 questions qu'on peut soulever aussi?

17

18 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

19 En cours de?

20

21 M. ROGER LEMOINE:

22 En cours de médiation, on peut avoir des
23 questions aussi?

24

25 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

26 Tout au cours de la médiation. C'est juste que
27 là, pour gagner un petit peu de temps pour

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 obtenir les réponses le plus tôt possible, si on
2 est capable d'en transmettre dès vendredi au
3 promoteur, on aura les réponses au début de la
4 semaine, peut-être même sur le coup, mais sinon,
5 au début de la semaine prochaine. Monsieur
6 Boucher.

7
8 **M. SERGE BOUCHER:**

9 Vu que le ministère des Transports a fait tout de
10 même un certain budget pour la construction du
11 terrain de stationnement de la phase 2 et 3, est-
12 ce qu'il a fait un budget dans l'autre sens, dans
13 le sens de reboiser cette partie-là et
14 renaturaliser cette partie-là, qu'ils veulent
15 autrement dit détruire? C'est ma question.

16
17 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

18 Alors, par rapport au projet, qu'est-ce qui est
19 prévu en termes de budgétisation au niveau des
20 stationnements, au niveau de la protection des
21 espaces. De toute façon, tous les projets - sauf
22 erreur - du ministère des Transports font l'objet
23 d'une planification quinquennale, autant d'un
24 point de vue budgétaire que d'un point de vue
25 réalisation. Alors, à ce moment-là, je vais
26 demander au ministère des Transports de nous
27 faire état de son plan quinquennal

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 d'immobilisation et d'investissement en regard du
2 projet.

3
4 **M. SERGE BOUCHER:**

5 Mon autre question, c'est concernant
6 effectivement s'il y a destruction définitive de
7 cette partie de boisé là, qui est autrement dit
8 sous la phase 2 et 3 prévue, autrement dit, on se
9 trouve à créer un corridor qui pourrait créer une
10 zone sonore très importante, qui se rendrait
11 jusque dans le coteau. Je crois que cette étude
12 sonore là n'a pas été effectuée.

13
14 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

15 Alors, est-ce qu'on connaît l'impact sonore qui
16 sera généré par la construction des
17 stationnements et la destruction de certaines
18 parties du boisé.

19
20 **M. SERGE BOUCHER:**

21 Mais dû que ça fait un corridor, vraiment un
22 corridor qui est en ligne directe avec
23 l'échangeur de la 640.

24
25 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

26 Est-ce qu'il y a d'autres questions?
27

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 M. ROGER LEMOINE:

2 Oui. Est-ce qu'une étude a été faite sur l'impact
3 substantiel qui pourrait résulter d'un
4 agrandissement du stationnement dans les rues de
5 Deux-Montagnes?

6

7 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

8 L'impact sur la circulation routière aux
9 alentours.

10

11 M. ROGER LEMOINE:

12 Et quels seraient les moyens qu'ils prendraient
13 pour éviter que nos enfants soient pris dans ça,
14 soient protégés face à ça?

15

16 M. RICHARD LEMIRE:

17 Si je peux passer une réflexion, je me demande si
18 c'est possible de faire un décompte des voitures
19 qui sont stationnées à la gare actuelle. Moi, je
20 passe là à tous les jours, puis ça donne assez
21 une bonne idée déjà du trafic, le train avec
22 toutes ses velléités, pour avoir peut-être une
23 idée vague.

24

25 M. ROGER LEMOINE:

26 Non, parce qu'actuellement, les gens traversent à
27 Laval.

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 M. RICHARD LEMIRE:

2 Non, mais juste ça, il y a déjà trois, quatre
3 cents (3-400) autos.

4

5 M. ROGER LEMOINE:

6 La majorité des gens s'en vont à Laval, parce que
7 ça coûte deux fois moins cher à Laval qu'ici.

8

9 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

10 On va leur demander une approximation du nombre
11 de véhicules qui se stationnent à la desserte
12 locale.

13

14 M. RICHARD LEMIRE:

15 Même avec le service discutable actuel, déjà,
16 l'achalandage, sur lequel on peut compter comme
17 acquis.

18

19 M. ROGER LEMOINE:

20 C'est biaisé, ça, madame, c'est biaisé, ça. Moi,
21 je mets en doute toute la fiabilité d'une telle
22 étude, parce que pour avoir été usager très
23 longtemps... ça coûte soixante-douze piastres
24 (72 \$) à Laval sur l'autre bord, puis ça vous
25 coûte cent trente-deux piastres (132 \$) ici.
26 Soixante-douze piastres (72 \$) l'autre bord, vous
27 avez droit au métro et à l'autobus et au train de

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 la Rive-Nord, de Montréal, de la Rive-Sud, alors
2 qu'ici, vous avez cent trente-deux piastres
3 (132 \$), puis vous avez droit à rien, à part le
4 train.

5
6 Donc, les gens, comme moi, comme beaucoup de
7 monde ici, traversent le pont puis ils s'en vont
8 stationner l'autre bord. Donc, c'est une très
9 mauvaise indication.

10

11 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

12 Mais il n'y a pas des gens qui stationnement de
13 ce côté ici et puis qui vont...

14

15 **M. ROGER LEMOINE:**

16 Très, très peu.

17

18 **M. RICHARD LEMIRE:**

19 Il va y avoir une homogénéisation des tarifs,
20 éventuellement; avec l'achalandage, ils n'auront
21 pas le choix.

22

23 **M. ROGER LEMOINE:**

24 Étant donné qu'il y a un combat qui est mené...
25 de toute façon, il y a une absurdité quelque
26 part. Si on veut que la gare soit -- pas
27 rentable, mais si on veut que la gare rencontre

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 la vocation qu'on veut lui donner à caractère
2 régional, il faut absolument que le tarif, qui va
3 être en vigueur disons à Deux-Montagnes - il ne
4 faut pas charrier - soit quelque chose comme dix
5 (10 \$) ou quinze dollars (15 \$) de plus qu'à
6 Laval. Sinon, les gens vont continuer à
7 traverser.

8
9 Donc, à ce moment-là, étant donné les projections
10 qui sont faites par le ministère des Transports,
11 qu'ils disent qu'on va doubler, sinon tripler
12 l'achalandage à la longueur du réseau, y compris
13 à Deux-Montagnes, vous vous rendez compte le
14 nombre de voitures qui va venir là si on incite
15 les gens à venir en voiture prendre le train.

16
17 Alors, étant donné qu'il n'y a que deux rues pour
18 venir... à ma connaissance, il n'y a que deux
19 rues pour aller à cette gare-là, c'est la 20e
20 avenue puis le boulevard Deux-Montagnes, qui ne
21 sont pas actuellement, qui ne sont pas faites
22 pour une telle circulation. Je veux dire, ça va
23 être un problème majeur de circulation ici. Puis
24 encore une fois, il y a des enfants, il y a des
25 écoles dans ce milieu-là, il y a des enfants qui
26 traversent les rues.

27

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

2 Alors, on pourrait s'informer auprès du ministère
3 des Transports à savoir qui est en mesure de
4 standardiser les coûts, si ça devait être fait
5 dans un avenir rapproché et quand même maintenir
6 la question relative à l'utilisation des espaces
7 de stationnement à la gare actuelle de Deux-
8 Montagnes, et tant qu'à faire, voir c'est quoi le
9 niveau d'achalandage à la station de la gare.

10

11 **M. ROGER LEMOINE:**

12 Exactement. Là, vous aurez une meilleure idée.

13

14 **M. RICHARD LEMIRE:**

15 Pour avoir une idée déjà du bassin d'acquis.

16

17 **M. ROGER LEMOINE:**

18 C'est ça.

19

20 **M. SERGE BOUCHER:**

21 Mon autre question est: dans l'étude d'impact, il
22 y a eu une étude très, très, très brève sur la
23 faune ailée dans le boisé. Pourquoi il n'y en
24 aurait pas une vraiment très précise? Quand un
25 oiseau se lève à 6 h le matin, ce n'est pas à
26 midi qu'il faut aller le sonder, c'est à 6 h le
27 matin. C'est sûr qu'il n'est pas là à midi, il

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 est là à 6 h le matin. C'est dans ce sens-là.

2

3 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

4 La question, c'est de voir...

5

6 **M. SERGE BOUCHER:**

7 Qu'il y ait vraiment une étude sur la faune ailée
8 dans le boisé.

9

10 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

11 D'accord.

12

13 **MME JEANNINE L. CADOTTE:**

14 En ornithologie, ils font ça à 4 h le matin.

15

16 **M. RICHARD LEMIRE:**

17 J'avais complètement oublié. Je veux rajouter que
18 je crois avoir récolté à cet endroit-là un bufo
19 quercicus, un crapaud qui est supposé d'être à
20 400 kilomètres plus au sud, et qui n'est pas
21 mentionné dans l'étude, et la rainette
22 versicolore. Les herpétofaunes, ils ne les ont
23 même pas vérifiés. Ils ont dit: "C'est probable-
24 ment des têtards de, il doit y avoir de la
25 couleuvre rayée", ils n'ont même pas pris la
26 peine de regarder. Parce que dans la région, on
27 regardait, mais moi, j'ai vu la "copperhead", la

J. CADOTTE, R. LEMIRE
S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 couleuvre à tête de cuivre, la salamandre de
2 Jefferson. Il y a plein de batraciens, de
3 reptiles méridionaux dans la région. Il y a
4 vraiment juste un pied à terre au Québec, ici,
5 comme ces plantes-là, comme l'érable noir et tout
6 ça.

7

8 **M. SERGE BOUCHER:**

9 Juste pour ajouter, je pense qu'ils ont fait un
10 inventaire selon leur disponibilité. C'est juste
11 un commentaire, là, mais...

12

13 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

14 On vérifiera.

15

16 **M. SERGE BOUCHER:**

17 Je pense que c'est vraiment ça. Il y a l'autre
18 chose aussi, finalement, c'est qu'on parle de
19 hausser le terrain, finalement, pour le terrain
20 de stationnement. Je veux être sûr que c'est bel
21 et bien 1 mètre et non pas 3 mètres, comme on m'a
22 laissé entendre, parce qu'il me semble...

23

24 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

25 On parle de quelle phase?

26

27

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 M. SERGE BOUCHER:

2 Toutes les phases du terrain de stationnement.

3

4 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

5 Toutes les phases, le rehaussement du terrain?

6

7 M. SERGE BOUCHER:

8 Oui. Ce qui serait assez...

9

10 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

11 Le niveau de rehaussement.

12

13 M. SERGE BOUCHER:

14 ... assez laid dans le boisé.

15

16 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

17 Est-ce qu'il y a autre chose? Alors, il reste un
18 point à préciser de votre part, ou ce soir ou
19 d'ici vendredi, à me confirmer vos intentions à
20 participer à une médiation. Si vous êtes en
21 mesure de nous le dire maintenant, ça va vous
22 éviter d'écrire une lettre; sinon, vous pouvez me
23 le confirmer par écrit d'ici vendredi.

24

25 M. ROGER LEMOINE:

26 En autant qu'il y a toujours le recours
27 d'audience publique, étant donné qu'on est de

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 bonne foi aussi... mais si ça se peut quand même
2 qu'on arrive à une solution, pourquoi pas?

3

4 **M. SERGE BOUCHER:**

5 Juste pour être sûr, finalement, c'est qu'on peut
6 avoir d'autres questions? Ce n'est pas terminé ce
7 soir?

8

9 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

10 Non. C'est le propre de la médiation, questions,
11 réponses; proposition, contre-proposition. C'est
12 comme ça qu'on fonctionne. Etes-vous en mesure
13 maintenant de faire valoir vos intentions?

14

15 **MME JEANNINE L. CADOTTE:**

16 Moi, je dirais que ce soir la réunion me plaît,
17 d'une certaine façon, parce que je sens que vous
18 voulez quand même, même si... moi, je ne suis pas
19 compétente du tout. Je vous dis que c'est simple-
20 ment parce qu'on a déjà du travail de fait dans
21 la région pour ça, on veut être capable de
22 continuer une mission. Si vous êtes capable de
23 nous assurer qu'on va pouvoir continuer de parler
24 comme ça et d'aller chercher des arguments,
25 pouvoir vérifier certaines choses, bien, moi, je
26 me dis...

27

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

2 C'est la seule assurance que je peux vous donner.

3 C'est celle-là.

4

5 **MME JEANNINE L. CADOTTE:**

6 Moi, ce serait suffisant pour moi. Puis je me

7 dis, on n'est tout de même pas parti pour parler

8 sur des choses qui sont complètement inutiles,

9 puisque le ministère, lui-même, reconnaît que les

10 impacts dans la région, c'est quand même un

11 niveau qui est moyen. On n'est pas sur du faible

12 ou des choses comme ça, c'est quand même de

13 niveau moyen. Alors, je me dis, à ce moment-là,

14 aussi bien de prendre le temps d'en parler puis

15 de voir à ce que les choses se fassent le mieux

16 possible.

17

18 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

19 Monsieur Lemire.

20

21 **M. RICHARD LEMIRE:**

22 Oui. Moi aussi, je suis agréablement surpris.

23 J'ai vraiment vérifié votre notoriété politique

24 puis je pense que votre respect primordial de

25 l'environnement fait que je suis enchanté, je

26 trouve que c'est plus efficace que des audiences

27 publiques.

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

2 Mais là, ne parlez pas trop vite. Pour
3 l'efficacité, on verra ça dans deux mois.

4

5 M. RICHARD LEMIRE:

6 Je trouve que c'est trop lourd, comme appareil,
7 l'audience publique. Ce n'est pas...

8

9 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

10 Comme je vous dis, c'est un droit qui vous
11 revient. Alors, c'est une tentative qu'on fait
12 ensemble.

13

14 Mon collègue me soulève un point, à savoir
15 comment vous avez l'intention de vous organiser
16 pour faire cheminer le dossier. Avez-vous
17 l'intention de travailler en équipe ou de
18 travailler sur une base individuelle?

19

20 Aussi, c'est monsieur Boucher, je crois, qui
21 avait fait mention tantôt d'une décision du
22 Conseil d'administration. Vous savez qu'on a deux
23 mois. C'est bien certain que si on est sur le
24 bord d'un règlement, on est capable d'aller
25 chercher un peu plus de temps pour bien finir les
26 choses, mais vous allez vous rendre compte que
27 c'est un processus qui va quand même assez vite.

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 Je demande toujours diligence de la part du
2 promoteur.

3
4 De votre côté, est-ce que vous devez aller
5 chercher continuellement un accord d'abord du
6 Conseil d'administration ou si vous avez quand
7 même les coudées franches pour prendre certaines
8 décisions?

9

10 **M. SERGE BOUCHER:**

11 On peut toujours précipiter une réunion pour
12 prendre une décision de si grande importance là,
13 vu qu'on est un peu précipités effectivement par
14 les événements. On nous pousse un peu, comme je
15 dis bien. Oui, c'est toujours possible.

16

17 **M. ROGER LEMOINE:**

18 Mais moi, j'aimerais dire deux choses. La
19 première, c'est que je crois que les requêtes que
20 nous faisons sont à la fois semblables, mais à la
21 fois différentes. Nous sommes complémentaires.
22 Moi, je crois que ce serait mieux de continuer
23 chacun représentant son groupe, ce qui n'exclut
24 pas la possibilité... en cours de route, on va
25 voir que les interventions qui se font sont
26 complémentaires les unes aux autres; donc, c'est
27 un plus. Je ne vois pas pourquoi on se mettrait

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 ensemble, alors qu'on est ensemble, tout en ayant
2 des préoccupations qui peuvent être différentes.
3 Je pense qu'on devrait être comme on est là, mais
4 encore une fois, on va finalement appuyer sur les
5 mêmes points.

6
7 La deuxième chose, Serge et moi, on a le mandat
8 de représenter Re-Sources dans ce domaine-là. Il
9 est évident que s'il y a un élément majeur, comme
10 il dit, on peut convoquer une réunion spéciale
11 très, très rapidement, en quelques heures, mais
12 on a quand même le mandat de progresser. Puis on
13 verra en cours de route s'il y a lieu ou non...
14 s'il y a un règlement aussi, je veux dire, nous
15 aussi, on va le voir ça. Alors, s'il y a des
16 éléments, des mots d'ordre à chercher, on est
17 capable d'aller chercher ça le soir même ou le
18 lendemain. On a de la flexibilité dans ça.

19
20 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

21 Avant que j'oublie, monsieur Lemoine, est-ce que
22 je peux vous demander de déposer la lettre du...

23
24 **M. ROGER LEMOINE:**

25 J'ai promis de l'envoyer par fax demain.
26
27

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

2 C'est réglé, d'accord.

3

4 M. ROGER LEMOINE:

5 Parce que je n'ai qu'une copie.

6

7 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

8 Ça va.

9

10 M. SERGE BOUCHER:

11 Juste un dernier point qui me chicote un petit
12 peu. C'est parce qu'en fait, vous êtes le Bureau
13 d'audiences publiques pour l'environnement.

14

15 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

16 Sur l'environnement.

17

18 M. SERGE BOUCHER:

19 Vous n'avez vraiment, vraiment aucun parti pris,
20 même si votre titre c'est "sur l'environnement"?

21

22 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

23 Bien, c'est-à-dire qu'on a un parti pris, oui. On
24 doit s'assurer qu'on respecte toujours les
25 conditions minimales du développement durable, la
26 protection de l'environnement. C'est bien certain
27 qu'on insiste pour ça.

J. CADOTTE, R. LEMIRE
S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 M. SERGE BOUCHER:

2 C'est bien, ça va, merci.

3

4 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

5 Si c'est avoir un préjugé favorable, le seul
6 qu'on a, c'est à l'endroit du respect de
7 l'environnement. Il n'y en a pas d'autre.

8

9 M. RICHARD LEMIRE:

10 Justement, quand vous dites "environnement",
11 pouvez-vous définir votre notion d'environnement?
12 Est-ce que ce sont, comme par exemple pour
13 certains, seulement des sous-produits des
14 activités humaines ou si vous allez vraiment la
15 biomasse...

16

17 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

18 Toutes les composantes du milieu.

19

20 M. RICHARD LEMIRE:

21 Je trouve que ça a une importance aussi, la
22 biodiversité.

23

24 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

25 Absolument.

26

27

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 M. SERGE BOUCHER:

2 Bon, je vais rajouter que finalement,
3 dernièrement, j'ai demandé des renseignements
4 d'une façon urgente et je les ai obtenus. Je dois
5 remercier monsieur Poirier.

6

7 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

8 Alors, il me reste à vous remercier. Donc,
9 j'informerai le promoteur dès vendredi que vous
10 êtes tous ouverts à participer à une médiation.
11 Vous pourrez contacter madame Tousignant dès
12 lundi, elle vous dira à quel moment les verbatims
13 seront prêts et on vous les enverra. S'il y avait
14 des moyens plus rapides, comme pour madame
15 Cadotte, de vous transmettre l'information,
16 laissez-nous les coordonnées. Et si jamais pour
17 une raison ou une autre, ce n'est pas assez vite
18 à votre goût, dites-nous le, puis on verra à
19 corriger les choses.

20

21 M. ROGER LEMOINE:

22 Étant donné qu'on est deux pour représenter le
23 groupe, est-ce que tous les deux, on pourrait
24 avoir chacun notre copie, ou il faut que
25 j'attende que lui, il lise la sienne et...

26

27

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

2 Disons que c'est le genre de chose qu'on pourra
3 tenter de vous faciliter.

4

5 M. ROGER LEMOINE:

6 Puis ma dernière question, c'est quoi la cadence
7 des réunions?

8

9 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

10 En principe, ça fonctionne à peu près aux deux
11 semaines. C'est-à-dire que si on prend l'exemple
12 de cette semaine-ci, je vous rencontre, vous avez
13 des questions... je rencontre toujours le
14 promoteur et les requérants dans la même semaine,
15 en tout cas quand c'est possible. Les rencontres
16 avec vous auront toujours lieu le soir parce que
17 vous avez des activités le jour. Ici, donc le
18 plus près possible de votre lieu de travail.

19

20 Et la fréquence, c'est la suivante. C'est que je
21 laisse environ un délai d'une semaine au
22 promoteur pour fournir toutes les réponses, parce
23 qu'évidemment, eux, ils doivent se concerter. On
24 est dans l'appareil d'État. Il y a des
25 productions à nous transmettre, que ce soit des
26 cartes, des documents, de la recherche. De façon
27 générale, je demande une semaine. Si ça fait

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 partie du domaine de l'impossible, on peut étirer
2 un peu pour dix jours. Et je fais la même chose
3 avec vous, c'est-à-dire qu'à partir du moment où
4 vous recevez les réponses, je vous laisse une
5 semaine pour les consulter, vous faire une tête
6 et on revient après pour faire les propositions
7 de réaménagement. Et je m'organise toujours pour
8 que dans la semaine, il y ait un week-end, ce qui
9 vous permet de faire un petit peu plus de
10 consultation. Alors, c'est toujours un sept jours
11 ouvrables, d'une façon générale, entre les
12 rencontres.

13
14 On n'est pas toujours obligés de se rencontrer
15 non plus, on peut s'organiser pour vous
16 transmettre l'information. Vous pouvez réagir,
17 apporter des questions supplémentaires, mais
18 n'attendez jamais qu'on se rencontre pour nous
19 transmettre des questions supplémentaires sur la
20 documentation que vous venez de recevoir. Vous
21 contacterez madame Tousignant qui va prendre note
22 de vos questions, puis nous, on les envoie tout
23 de suite au promoteur. Quand on fait les
24 rencontres, c'est vraiment des rencontres où on
25 avance, on avance au niveau des propositions et
26 des discussions.

27

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 M. SERGE BOUCHER:

2 Si je peux me permettre, parce que je trouve ça
3 un petit peu drôle qu'on soit obligés d'être
4 rendus en audience et médiation pour pouvoir
5 avoir des réponses aussi rapidement que ça, alors
6 qu'avant, ça a duré et perduré. Est-ce qu'il y
7 a...

8

9 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

10 Croyez au BAPE. C'est avec cet organisme-là que
11 vous êtes à même de vous faire entendre, en tout
12 cas à cette étape-ci du processus.

13

14 M. RICHARD LEMIRE:

15 Je trouve que c'est une bonne idée d'accélérer le
16 processus. Ça met de la pression sur toutes les
17 parties, puis moins de calcul peut-être de la
18 part de certains.

19

20 MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:

21 Puis c'est une technique qui est quand même
22 éprouvée, elle a fait ses preuves. Je ne dis pas
23 qu'elle fonctionne dans tous les cas mais...

24

25 M. ROGER LEMOINE:

26 C'est quoi le pourcentage de réussite?

27

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

2 Ah! mon Dieu, on ne calcule pas ça comme ça.
3 Nous, notre façon... bien, c'est toujours
4 différent d'un promoteur à l'autre. De façon
5 générale, le ministère des Transports a une très
6 grande ouverture pour trouver des solutions aux
7 différends qu'il a avec des groupes ou des
8 citoyens dans les dossiers qui le concernent.

9

10 **M. SERGE BOUCHER:**

11 Juste pour en revenir, finalement, parce que j'ai
12 lu le rapport annuel du Bureau des audiences
13 publiques et, souvent, le ministère des
14 Transports est impliqué dans des audiences
15 publiques. Est-ce qu'il y a un manque de
16 consultation auprès des citoyens dès le départ?

17

18 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

19 Ce que vous dites, c'est que le ministère des
20 Transports se retrouve souvent en audience
21 publique?

22

23 **M. SERGE BOUCHER:**

24 Oui.

25

26 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

27 C'est qu'on peut difficilement tirer des con-

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 clusions, entre autres parce que la procédure de
2 médiation existe, à toutes fins pratiques, depuis
3 trois ans. Et des projets de transport, il y en a
4 eu beaucoup dans les années antérieures aux trois
5 dernières années; donc, il n'y a jamais eu de
6 médiation de tentée. Ça dépend aussi de la
7 complexité des projets, l'ampleur des projets.
8 Mais de plus en plus, quand on se rend compte que
9 les conditions sont présentes pour qu'on puisse
10 tenter une médiation, on le fait. Mais c'est
11 quand même quelque chose de relativement nouveau,
12 la médiation.

13
14 **M. ROGER LEMOINE:**

15 Est-ce que dans la médiation, ça inclut quand
16 même voir sur les lieux visuellement les
17 problèmes?

18
19 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

20 Absolument.

21
22 **M. ROGER LEMOINE:**

23 On peut prendre un samedi après-midi ou un
24 dimanche matin, puis aller voir sur les lieux
25 c'est quoi le problème puis qu'est-ce qu'on
26 pourrait faire pour résoudre ça?

27

J. CADOTTE, R. LEMIRE
S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

2 On peut très bien faire ça, mais on peut aussi
3 considérer qu'à partir de dimanche prochain, il
4 va faire noir beaucoup plus tard. Alors, on
5 pourrait combiner une rencontre avec une visite.

6

7 **M. ROGER LEMOINE:**

8 Parce que moi, je m'appelle Lemoine, ça fait que
9 vous avez la bénédiction du Bon Dieu.

10

11 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

12 Mais si jamais vous voulez faire une visite de
13 site, effectivement, vous pourriez en faire une,
14 accompagné ou non accompagné, pour vérifier
15 certaines données sur le terrain, absolument.
16 Mais je vais vous demander dans une perspective
17 de saine gestion, tant qu'à faire ça, il est
18 préférable de combiner une rencontre avec une
19 visite de site, autant pour vous que pour nous.

20

21 **M. ROGER LEMOINE:**

22 C'est comme pour lui, par exemple, peut-être
23 qu'il veut montrer des affaires plus évidentes
24 pour lui que pour un...

25

26 **M. RICHARD LEMIRE:**

27 Je regardais dans le résumé des dossiers, est-ce

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 qu'il y a eu à date au BAPE un dossier qui
2 s'occupait d'une si petite superficie, avec une
3 concentration de plantes rares comme ça?

4

5 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

6 On n'a pas...

7

8 **M. RICHARD LEMIRE:**

9 Je pense que c'est nouveau, ça, comme...

10

11 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

12 On n'a pas vérifié si...

13

14 **M. RICHARD LEMIRE:**

15 ... comme problématique.

16

17 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

18 Ce n'est pas le genre de chose qu'on vérifie.

19

20 **M. RICHARD LEMIRE:**

21 Parce que si on compte le nombre de plantes
22 vraiment rares qu'il y a sur le site, sa super-
23 ficie, c'est... pour moi, c'est inadmissible
24 qu'on pense même à toucher un site comme ça,
25 juste la concentration d'espèces rares qu'il y a
26 là. Puis ça, c'est après le drainage, après le
27 bulldozer. Puis ça, c'est des études bâclées qui

J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1 sortent ça. Ça fait qu'imaginez, si on passait ça
2 au peigne fin à plusieurs reprises...

3

4 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

5 C'est un genre d'information qu'on pourrait faire
6 valider, à savoir si c'est un site qui, par
7 rapport à d'autres sites, se situe comme un site
8 exceptionnel ou comme un site courant, qui mérite
9 néanmoins...

10

11 **M. RICHARD LEMIRE:**

12 C'est pour ça que j'ai décidé d'agir. Les bras
13 m'ont tombé. Quand on trouve un site avec de
14 l'érable noir puis du carex de Hitchcock, puis
15 qu'on dit que c'est un site qui n'a pas de valeur
16 à l'échelle locale ou régionale, c'est
17 incroyable. Pour moi, c'est un blasphème
18 environnemental voir des trucs comme ça. Je
19 trouve ça incroyable que le gouvernement même
20 puisse imprimer des horreurs pareilles.

21

22 **MME JOHANNE GÉLINAS, commissaire:**

23 Et c'est le genre de chose qu'on va approfondir,
24 puis on va tenter de trouver une solution qui
25 puisse être la plus satisfaisante possible.
26 Alors, là-dessus, je vous remercie.

27

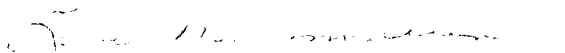
J. CADOTTE, R. LEMIRE

S. BOUCHER, R. LEMOINE

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18

Je, soussignée, LISE MAISONNEUVE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé:



LISE MAISONNEUVE, s.o.